

Procès verbal



Conseil municipal

du

20 novembre 2025





PROCÈS-VERBAL SÉANCE N° 6 – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

6^e SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la ville de Wissous, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Cyrille TELMAN, maire.

Présents en début de séance :

M. Cyrille TELMAN, maire de Wissous.

Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT, M. Frédéric VANNSON, adjoints au maire.

Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. Gilles GUITTARD, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, a donné procuration à M. Florian GALLANT,

Mme Catherine ROCHARD, adjointe au maire, a donné procuration à M. Frédéric VANNSON,

Mme Léna COCO, adjointe au maire, a donné procuration à Mme Françoise FERNANDES,

Mme Céline SUEUR, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Corinne GUYOT,

M. François-Xavier BEORCHIA, conseiller municipal, a donné procuration à M. Pierre SÉGUIN,

Mme Pascale MICHON-TOULY, conseillère municipale, a donné procuration à M. Jean-Luc TOULY,

Mme Chantal CORENWINDER, conseillère municipale, a donné procuration à M. Cyrille TELMAN,

M. François CORRIERI, conseiller municipal, a donné procuration à Mme Bernadette BARBEAU.

Arrivée en cours de séance :

Mme Catherine ROCHARD, adjointe au maire, est arrivée à 20h39.

Absents :

M. Xavier NGUYEN, conseiller municipal,

Mme Wendy LONCHAMPT, conseillère municipale.

Secrétaire de séance :

M. Pierre SÉGUIN, adjoint au maire

➔ Élu à l'unanimité

Auxiliaires au secrétaire de séance :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

➔ Élus à l'unanimité

I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2025

M. le Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 5 novembre 2025. Avez-vous des questions ?

M. DE FRUYT

J'aimerais revenir sur les pages 11 et 12 dudit procès-verbal. En page 11, M. Jean-Luc TOULY, tel que c'est rapporté, demande si toutes les personnes qui sont inscrites à cette festivité particulière de fin d'année, nous parlons du repas pour les anciens, ont pu être inscrites ou si vous avez été limités. C'est la question qu'il pose. Mme ROCHARD répond, toujours selon le compte rendu, que tout le monde a été retenu pour le repas, qu'il reste encore des places et que personne n'a été éliminé. Et vous, M. le Maire, vous confirmez : « Comme l'a dit Mme ROCHARD, tout le monde aura accès à ce repas ». Enfin Mme ROCHARD, toujours selon le compte rendu, nous dit que tout le monde a été retenu et qu'aucune personne n'a été mise de côté. C'est en effet ce qui a été dit lors du conseil. C'est simplement factuellement faux et par deux fois. Premièrement, mon épouse et moi-même, Jean-Luc TOULY et Mme Pascale MICHON-TOULY, nous nous sommes inscrits dès le départ et n'avons pas été retenus.

M. le Maire

C'est faux.

M. DE FRUYT

Très bien, laissez-moi terminer. Deuxièmement, quand bien même on admettrait qu'il y ait pu y avoir un premier dysfonctionnement, sur la base des réponses qui ont été faites lors de ce conseil municipal du 5, le 6 au matin Mme MICHON-TOULY a demandé à être réinscrite avec son époux. À sa surprise, ce ne sont pas les fonctionnaires en charge du dossier qui nous répondent, mais le directeur de cabinet lui-même, quel honneur, qui nous dit que non, nous ne pourrons pas être présents. Cela est donc en contradiction formelle avec ce que je viens de rappeler, qui a été mentionné lors du conseil municipal du 5. C'est juste ce que je voulais préciser. Merci.

M. le Maire

Il y a des mensonges. Je suis habitué, ce n'est pas très grave. Par contre, il restait des places. La clôture des inscriptions était le 4 juillet 2025. Votre demande est arrivée le 6 novembre 2025, moins d'un mois avant l'événement. Nous avons accepté des personnes jusqu'au 31 octobre 2025, puis nous avons refusé, tout simplement pour la bonne raison qu'un mois avant l'événement nous avons dû bloquer le restaurant, bloquer les cars. Moins de 30 jours avant l'événement, nous ne pouvions plus accepter personne. Cela a été votre cas, cela a été le cas de M. TOULY, cela a été le cas d'une personne de la majorité, cela a été le cas d'autres personnes, d'autres Wissoussiens, nous n'avons fait d'exception pour personne.

M. DE FRUYT

Donc ce qui a été déclaré lors du conseil municipal n'était pas exact, puisqu'il a été dit que personne n'a été refusé et qu'il restait des places, les gens peuvent s'inscrire.

M. le Maire

Personne n'a été refusé jusqu'au 31 octobre, alors que la date d'inscription finale était le 4 juillet.

M. DE FRUYT

Nous n'allons pas y passer la séance, mais ce n'est pas ce qui est écrit dans le compte rendu. Chacun pourra le constater. Merci.

M. TOULY

J'ai une question, mais juste par rapport à ce qu'il vient d'être dit, cela veut dire que Mme ROCHARD a menti le 5 novembre en disant qu'il restait des places.

M. le Maire

Elle n'a pas menti. La réservation a été faite par mes soins en signant la décision et en signant le bon de commande pour les cars début novembre, avant le conseil municipal. À sa connaissance, il restait des places et tout le monde a eu des places, ce qui est vrai. Tous ceux qui se sont inscrits dans les temps ont eu des places. C'était vrai.

M. TOULY

Le 5 novembre à environ 20h45, il restait des places.

M. le Maire

Non, il ne restait pas de places. C'était clôturé à partir du 31 octobre pour des problématiques. Un mois avant l'événement, nous avons fini les inscriptions. Si vous remplacez le « reste » par « restait », c'est bon.

M. TOULY

Vous serez tout seul, pas de problème.

M. SÉGUIN

Je signale l'arrivée de Mme Catherine ROCHARD à 20h39.

M. TOULY

Elle pourra nous éclairer. Maintenant, le quorum pour la majorité est obtenu, car vous l'aviez grâce à l'opposition.

M. le Maire

Nous avions la majorité, nous étions 15.

M. TOULY

Vous êtes 15 maintenant, oui.

M. le Maire

Nous sommes 16 maintenant. Donc, avant de dire quelque chose comme ça, vous recomptez. Merci.

M. TOULY

J'avais posé une question le 28 septembre 2025 lors de l'avant-dernier conseil municipal sur l'histoire de la fragilité du pont. Je vous avais fait part, c'est dans le compte rendu d'ailleurs, qui a été approuvé la fois dernière, que le 28 septembre 2023 et le 7 décembre 2023 le maire de l'époque nous avait dit que des rapports d'étude allaient être communiqués incessamment et que les analyses sur le tablier du pont étaient particulièrement friables. Ma question est donc la suivante : avez-vous une réponse aujourd'hui suite à cette question qui date, mais que j'ai relancée en septembre 2025 ? J'attends votre réponse, car en fonction de celle-ci j'aurai une intervention derrière.

M. le Maire

Ce n'est absolument pas le propos du procès-verbal. Nous ne parlons pas du pont du département. Nous votons actuellement le procès-verbal du 5 novembre 2025. Si vous posez votre question, vous la poserez soit sous forme de question écrite et elle sera au prochain conseil municipal, soit nous verrons à la fin si j'ai les réponses à vous apporter.

M. TOULY

Je vous informe que je vous tiens personnellement responsable s'il y a le moindre accident, puisque vous ne voulez pas répondre, et cela fait deux ans que j'ai posé la question.

M. le Maire

Cela a déjà été évoqué. Nous parlons d'un pont du département. La commune n'est pas responsable des travaux, c'est le département. Vous avez posé vos questions au département, qui ne vous a pas répondu. Nous avons eu nos réponses. On pourra les évoquer. Vous nous posez une question, nous les évoquerons et je répondrai à votre question. Là, nous parlons de l'approbation du procès-verbal du 5 novembre 2025.

M. TOULY

Je vous rappelle quand même, car j'ai l'impression que vous avez oublié que vous avez été élu sous la liste de M. DE FRUYT lorsque vous étiez dans l'opposition. Je vois que vous avez vraiment changé.

M. le Maire

Nous parlons du procès-verbal. Encore une fois, par rapport au pont, si vous relisez les procès-verbaux de 2024, M. GALLANT vous a apporté des précisions sur la fragilité du pont. Ce qu'il vous apporte comme précision, c'est totalement à l'inverse de ce que vous proposez comme solution.

M. TOULY

On va en rester là.

M. le Maire

Nous pouvons passer à l'approbation du procès-verbal ? Merci, M. TOULY.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

II/DÉLIBÉRATION

FINANCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour l'extension du Cucheron

Un des principes des finances publiques est l'annualité budgétaire. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) constitue une dérogation à ce principe. Elle consiste à engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, à charge pour la collectivité d'inscrire la totalité de la dépense la 1^{re} année puis de reporter d'une année sur l'autre le solde en fonction des réalisations. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la ville à moyen terme. Le volume des investissements prévisibles pour la commune de Wissous pour ce projet va générer des besoins de financement importants. Un réajustement des crédits est nécessaire. Il est proposé au conseil municipal de modifier les autorisations de programme pour l'extension du Cucheron. Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
215-COC	Cucheron	17 500 000,00	47 496,00	70 017,94	950 000,00	9 000 000,00	7 432 486,06

M. le Maire

Nous allons faire un ajustement de l'AP/CP, c'est-à-dire de l'autorisation de programme et des crédits de paiement. Nous vous avons envoyé une version hier soir et il semble y avoir une erreur dans la version que vous avez reçue.

Je vais le dire à l'oral : sur l'AP, je pense que ; sur les versions que vous avez sur papier ou sur ordinateur, l'AP est marqué à 18,5 millions, en tout cas, c'est ce que j'ai sous les yeux, alors que cela devait être de 17,5 millions. Elle n'a pas bougé, donc nous ne l'avons pas modifiée. Elle a augmenté par rapport aux versions précédentes, mais pas au niveau de 18,5 millions comme c'est marqué. C'est 17,5 millions. À la suite de l'attribution du marché qui a eu lieu début juillet, qui était de l'ordre de 17 500 000 euros, nous réajustons l'AP et nous réajustons aussi les CP sur 2025, 2026 et 2027. En 2025, nous avions prévu 345 000 euros, nous passons la dépense en 2025 à 950 000 euros, car à la suite de l'attribution nous avons dû payer une prestation pour les deux autres répondants et surtout les études ont fortement commencé. Nous avons donc versé dès cette année 600 000 euros pour les études, car les travaux commenceront incessamment en 2026. Avez-vous des questions ? M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Oui, nous avons bien noté les modifications. Dans l'annualisation des paiements, nous notons que, contrairement à ce qui nous a été envoyé pour l'instant, cela reste à 17,5 millions. Je ne peux m'empêcher de rappeler que le 11 février 2025 nous parlions encore de 15 millions. Nous sommes donc à 17,5 millions, plus 2,5 millions d'euros. Merci.

M. le Maire

À la suite de l'attribution du marché ; c'était une estimation. On nous a aidés à estimer qu'il était de 15 millions. Nous avons eu trois répondants. Sur les trois répondants, un a répondu à 17,4 millions, un à 17,5 millions et un à plus de 20 millions. Nous n'avons pas pris le moins cher, mais quasiment, et nous avons choisi pour nous le meilleur rapport qualité-prix à la suite de cette estimation. Cela ne montera pas, car c'est une MGP. Dans une MGP, tout est compris dedans, mis à part la révision des prix, donc modulo la révision des prix qui peut avoir lieu en cours de chantier. Sinon, tout le reste est déjà compris dans la MGP. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? M. TOULY.

M. TOULY

Oui, ma simple question est : quand comptez-vous présenter ce projet du Cucheron au conseil municipal ? Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu le plaisir d'avoir la moindre explication, la moindre présentation. Je vous remercie, mais vous allez peut-être me répondre la prochaine fois.

M. le Maire

Non, je ne vais pas vous répondre cela. Une présentation publique a été faite lors du forum des associations. Vous aviez tous les plans lors de cette présentation. Vous aviez le directeur des sports pour répondre à vos questions. Je sais que votre épouse y a été et a posé ses questions, c'était accessible absolument à tout le monde. Je ne pense pas faire de présentation supplémentaire.

M. DE FRUYT

J'apprends avec émerveillement que le directeur des sports est autorisé à répondre à nos questions sans passer par vous et le directeur de cabinet.

M. le Maire

C'était un forum des associations. Il est le pilote du projet du Cucheron, donc oui, il répondait aux questions parce que c'est le projet qu'il pilote.

M. DE FRUYT

Il répondait, mais il ne va plus y répondre. C'est ce que vous nous dites.

M. le Maire

Nous avons une procédure où toutes les questions de toutes les personnes élues au conseil municipal doivent passer par le directeur de cabinet.

M. DE FRUYT

Donc, lui aussi est soumis au filtre du directeur de cabinet. Merci de cette précision.

M. le Maire

Nous passons au vote.

M. TOULY

Vous ne comptez pas nous le présenter un jour ?

M. le Maire

Mais vous l'avez déjà eue, la présentation, vous l'avez eue au forum des associations.

M. TOULY

Non, le forum des associations, ce n'est pas pour les élus.

M. le Maire

Mais c'était pour tout le monde. En quel honneur, M. TOULY, souhaitez-vous une présentation spécifique pour vous, alors qu'elle a été présentée à tous les Wissoussiens ?

M. TOULY

Sérieusement, 17,5 millions d'euros, c'est à peu près deux fois le budget annuel de l'investissement de la collectivité et nous n'en parlons pas. Nous en parlons simplement pour acter quelque chose, à quoi sert le conseil municipal.

M. le Maire

Vous confondez tout. Il y a eu un jury. Nous avons voté en conseil municipal les représentants de ce jury-là. Il y avait quelqu'un de l'opposition. Elle a eu accès aux documents. Elle a eu accès aux dossiers. Cela a été présenté aux élus. Vous ne pouvez pas dire non. La commission a réuni quelqu'un de l'opposition et, après, elle peut vous en faire part. Et nous avons présenté au forum d'associations. Si c'est pour polémiquer, nous passons au vote. Si c'est pour une question sur le projet, j'écoute votre question.

M. DE FRUYT

Merci. Il s'agit de deux choses. Premièrement, une explication de vote et, deuxièmement, une remarque non polémique, je l'espère sur votre propos précédent : je vous rappelle que l'élue, entre guillemets, de l'opposition à laquelle vous vous êtes fait allusion est l'élue d'opposition qui vous donne, M. le Maire, son pouvoir lorsqu'elle n'est pas là. C'est un nouveau concept d'opposition qui est intéressant et créatif.

Cela étant, quant à l'explication de vote, nous voterons contre cet élément, car ce projet est excentré. Premier point, il a une desserte difficile en raison de son positionnement le long de la D167, qui est saturée et le sera de plus en plus à la suite d'un certain nombre de projets. Il n'a de surcroît pas été suffisamment étudié avec les associations et avec ses futurs occupants. Ce sont les échos directs que j'ai d'un certain nombre d'entre eux quant aux caractéristiques des salles qui leur sont proposées. Il n'a pas été prévu pour l'instant, en tout cas, d'augmentation suffisante du parking associé. Comme l'a dit M. TOULY, mais nous n'allons pas

y revenir, il n'a jamais été présenté en détail au conseil. Enfin, à ce jour, alors qu'il s'agit d'un projet financièrement particulièrement important, la structure du financement reste floue, puisque vous comptez sur un certain nombre de subventions. Espérons que les circonstances permettront de les obtenir. Si ce n'est pas le cas, vous allez pousser la commune à un niveau d'endettement extrêmement important.

M. le Maire

Il y a des mensonges que je peux accepter, s'ils sont totalement faux. Sur le dernier, c'est totalement faux, c'est inadmissible. La commune avait un taux d'endettement en 2013 avec un emprunt de 11 500 000 euros. Actuellement, nous sommes à 7 700 000 euros. Il y a donc une diminution qui est assez importante. À la fin de l'année prochaine, si aucun emprunt n'est pris, cela sera encore plus bas, sachant que 7 700 000 euros est l'emprunt le plus bas qu'a connu la commune depuis le début des années 2000. Vous ne pouvez pas dire que nous risquons quoi que ce soit. Sur les 17 millions d'euros, je vous ai déjà répondu sur le financement, je vais y répondre encore une fois, il y a quasiment huit millions d'euros qui viennent de la vente du bois du Colombier, ce qui représente plus de la moitié. Sur les 17,5 millions d'euros, il y a le remboursement de la FCTVA qui se fera dans deux ans. En plus de cela, il y a une partie que nous estimons sur les subventions. Si nous faisons huit millions plus la FCTVA à environ deux millions d'euros, cela fait déjà dix millions d'euros. Il reste 7,5 millions d'euros, ce qui est moins de 50 %. Nous espérons obtenir trois ou quatre millions d'euros en subventions. Il restera donc environ trois millions d'euros que nous pensons financer par emprunt. Le plan de financement est très clair. Concernant le fait qu'il soit excentré, nous ne pouvons pas dire qu'il l'est alors qu'il est à côté du Cucheron. De plus, affirmer que les associations n'ont pas été intégrées dans le projet est totalement faux. Une réunion a été organisée avec elles en avril 2023. Vous ne pouvez pas dire le contraire, c'est factuel. J'apporte des éléments factuels. Elles ont été rencontrées en avril 2023 pour discuter de leurs besoins. Ce besoin a été intégré dans le cahier des charges qui a été remis aux différents groupements pour leur réponse. Ils ont répondu sur ce cahier des charges, qui a été élaboré avec les associations. Lors de la dernière réunion, il ne semble pas qu'on ait entendu que les salles posaient problème. Il y a d'autres problématiques peut-être, mais je n'ai jamais entendu parler de ce problème-là concernant les salles.

M. GALLANT

M. DE FRUYT, je voudrais vous poser une question. Il y a eu la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie à deux reprises, car nous avons dû sélectionner environ 15 répondants pour le Cucheron. Nous avons choisi trois candidats. La commission a choisi trois candidats qui ont, au mois de juillet, rendu leur copie. C'est ce que disait M. le Maire tout à l'heure. J'ai entendu que vous accusiez Mme CORENWINDER, qui a donné son pouvoir aujourd'hui à M. TELMAN. Attendez, qui, de l'opposition, est le titulaire de la commission d'appel d'offres ? Pouvez-vous me répondre ?

M. DE FRUYT

Je ne vois pas ce que cela change à ce qui s'est déroulé.

M. le Maire

J'ajouterais même que Mme CORENWINDER n'était pas disponible en juillet. Elle a donc demandé à son suppléant de venir à la commission. Qui est le suppléant qui n'a pas pu venir ? C'était vous le suppléant. Elle vous a proposé sa place. Vous n'avez pas voulu venir. Elle est donc venue, car elle a estimé qu'il était important qu'un membre de l'opposition ait accès au dossier. Voilà la vérité.

M. DE FRUYT

En effet, je n'ai pas pu venir et non pas « pas voulu venir ». Quant aux éléments que vous avez apportés il y a quelques instants, je vous en remercie, c'est le dernier élément pour lequel nous allons voter contre ce projet, puisqu'il est financé par la vente des bijoux de famille. Lorsque vous parlez des huit millions du bois du Colombier, cela signifie que vous avez vendu un bois de 17 000 m² alors qu'il servait relativement de barrière par rapport à certaines nuisances d'Orly. Vous allez faire en sorte qu'une industrie soit installée, ce qui va accroître le trafic sur la D167 et aggraver la problématique de stationnement dans ce quartier.

M. GALLANT

Je vais juste revenir sur le point industrie. Un parc d'activités n'est pas une industrie, M. DE FRUYT. Il faut juste revoir un peu vos fondamentaux en urbanisme.

M. SÉGUIN

Nous allons passer au vote.

M. le Maire

M. TOULY, s'agit-il de polémiquer ou est-ce une vraie question ? Non, parce que tout à l'heure, c'était pour la polémique.

M. TOULY

Je vous en prie, vous me passez la parole, mais des commentaires comme ça, ce n'est pas la peine. J'ai deux questions. La première question : vous avez prévu en 2026, 6,5 millions d'euros, et en 2027 10 millions d'euros. J'ai compris que vous attendez un certain nombre de choses qui ne sont pas sûres, mais que vous les espérez. Cela me paraît quand même un peu étonnant, surtout que je rappelle que le budget annuel d'investissement, dont nous allons parler après, comprend plein d'autres choses, ces fameux environ huit millions d'euros. Donc, en dehors de ce que vous dites, sur les 16,5 millions en 2026-2027, il y a tout le reste aussi à rajouter, ce qui fait au moins huit millions. Nous parlerons encore d'autres millions d'euros sur d'autres éléments. Nous avons fait un calcul rapide : nous ne sommes pas loin, sur les deux ans, de plus de 30 millions d'euros. Donc, pas d'augmentation d'impôts, pratiquement pas d'emprunt, tout va bien. Ma deuxième question : avez-vous eu un avis de l'ABF concernant le Cucheron ?

M. le Maire

C'est un permis de construire qui a été déposé, où l'ABF sera consulté, comme pour tous les permis de construire.

M. SÉGUIN

Bien, nous allons passer au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : → 21 Pour (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER)

→ 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

2. Décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 de la commune (annexe 1)

Une décision modificative permet de modifier et de réajuster les crédits qui ont été votés au budget primitif en fonction des réalisations des dépenses et des recettes. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 de la commune et d'autoriser M. le Maire à exécuter le budget tel que présenté :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 050 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 050 000,00 €
R-1065-020 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	269,40 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	269,40 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	3 800 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	3 800 000,00 €	0,00 €
D-21312-211 : Constructions bâtiments scolaires	0,00 €	81 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-845 : Installations de voirie	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	681 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-215-COC-325 : Extension du Cucheron	0,00 €	605 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-325 : Constructions (en cours)	0,00 €	2 964 269,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 569 269,40 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	4 250 269,40 €	3 800 000,00 €	8 050 269,40 €
Total Général		4 250 269,40 €		4 250 269,40 €

M. le Maire

Des impératifs peuvent nous amener à modifier le budget que nous avons voté le 11 février 2025 et le budget supplémentaire le 5 juin 2025. À la suite de ces modifications, et particulièrement de la vente du bois du Colombier en produit de cession d'immobilisation de huit millions d'euros que nous avons en investissement, cela nous fait supprimer la ligne d'emprunt que nous avions prévue pour 2025 de 3 800 000 euros. Nous ajoutons également en réserve 269,40 euros, correspondant à des fonds de fonctionnement de la caisse des écoles à la suite de sa dissolution que nous avons passée fin 2024. En parallèle avec ces recettes d'investissement – les huit millions d'euros que nous avons évoqués, majoritairement – nous ajoutons 2 964 269 euros en dépenses d'investissement mises en réserve pour le Cucheron en 2026, cela répond à une partie du financement. 605 000 euros pour l'AP/CP de 2025, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, car les études ont déjà débuté et il va falloir les payer. Nous nous

sommes aussi engagés, avec la vente du bois du Colombier, à réaménager pour 600 000 euros la voirie et à créer un parking pour l'accès du cimetière route de Paray. Enfin, nous mettons une ligne à 81 000 euros pour la végétalisation de l'école maternelle La Fontaine, car elle était estimée à 200 000 euros au BP. Elle a coûté au réel 280 000 euros. Nous avons eu 128 000 euros de subvention, donc il y avait un delta que nous couvrons ainsi, sachant que la subvention de la région est en train d'être étudiée. Est-ce que vous avez des questions ?

M. TOULY

Merci de votre amabilité. Ma question est la suivante : puis-je poser une question sur la page 30 si nous en sommes à ce niveau-là ? Ce n'est pas toujours simple.

M. le Maire

Vous posez la question. Je vais regarder si je peux vous y répondre. Sinon, nous y répondrons plus tard.

M. TOULY

Je souhaiterais avoir des précisions sur l'ensemble des dépenses d'investissement... Ah, excusez-moi, c'est trop tôt. Je suis sûr que vous l'aviez remarqué.

M. le Maire

Il y a un document avec une page 30. C'est plutôt clair, ce qu'il y a comme investissements sur la page 30.

M. DE FRUYT

Le cas échéant, c'est une question de complément d'information. Dans cette page 30, de mémoire, il est mentionné comme dépense déjà effectuée au 31 décembre 2024 la maison du gardien pour 50 000 euros, La Fontaine pour 4,6 millions – je suis en chiffres ronds – et la crèche pour 528 000 euros. Juste pour mémoire, nous aimerais savoir de quoi ont été composés *in fine* les 4,6 millions de La Fontaine et de quoi étaient composés à cette date les 528 000 euros de la crèche.

M. le Maire

C'est-à-dire ce que nous avons dépensé ? Vous voulez savoir ce que nous avons comme subventions ?

M. DE FRUYT

Non, à quel actif physique cela correspond-il ?

M. le Maire

La maison du gardien, je suppose que c'était la destruction de la maison du gardien pour 53 000 euros. La construction de la crèche multi-accueil correspond à la construction du multi-accueil situé dans le parc Arthur Clark pour 500 000 euros. L'extension La Fontaine doit correspondre à la création de trois nouvelles salles de classe qui ont été réalisées sur l'ancien réfectoire de l'élementaire, et l'extension du Cucheron cela concernait des études.

M. TOULY

Sur les 4,6 millions, vous avez dit que c'était pour les trois classes ? Parce que les trois classes représentent 1,5 million.

M. le Maire

Il y a eu l'extension, il y a les trois classes. Cela a été fait en 2024, mais cela s'est chevauché. Il y avait l'extension, il y avait les trois classes, mais il y a aussi eu la rénovation d'une aile complète en isolation, il y a eu le changement des menuiseries et la fin de la restauration La Fontaine qui s'est terminée en 2021 et que nous avons continué de payer. Quand nous parlons d'extension, cela concerne le restaurant La Fontaine, les trois nouvelles salles et la rénovation.

M. TOULY

Mais ce n'est pas la cour qui est prévue ?

M. le Maire

Non.

M. TOULY

Ce n'est pas cela, c'est autre chose ?

M. le Maire

C'est autre chose.

M. TOULY

Nous sommes toujours sur la page 30 ?

M. le Maire

Oui, avez-vous d'autres questions ?

M. TOULY

Sur la page 30, autant poser maintenant, comme cela ce sera fait. Il y a, en dehors des grandes têtes de chapitre comme Le Cucheron, tout un tas de dépenses d'investissement. Je souhaiterais, puisque ces dépenses d'investissement chaque année sont à peu près les mêmes, qu'elles soient chiffrées. C'est pour cela que j'ai parlé de 30 millions d'euros.

M. le Maire

Ce n'est pas la page 30, parce que sur la page 30 j'ai quatre lignes.

M. TOULY

Ah, c'est une autre page 30. Pas de chance. Alors cela sera pour la prochaine fois, mais nous allons y arriver.

M. SÉGUIN

Passons au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : ➔ **21 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER),

➔ **6 Contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

3. Admission en non-valeur et en créances éteintes de créances irrécouvrables

L'admission en non-valeur est demandée lorsque le comptable public a épuisé tous les moyens de recouvrement d'une créance sans résultat (défaut de moyens, insolvabilité, disparition du débiteur, échec des poursuites ou poursuites non autorisées pour des créances trop faibles). Elle consiste en une opération budgétaire et comptable visant à retirer des comptes les créances jugées irrécouvrables. Cette admission n'éteint toutefois pas la dette : si le recouvrement devient possible ultérieurement, le comptable doit poursuivre l'action. Ces admissions en non-valeur concernent des créances irrécouvrables de prestations de restauration scolaire et de centre de loisirs entre 2020 et 2023 pour un montant total de 1 435,19 €. Il est également proposé d'admettre en créance éteinte un second montant de 3 873,07 € concernant des créances irrécouvrables dites éteintes du fait de l'intervention d'une décision de justice (prestation de restauration scolaire et centre de loisirs de 2022 à 2025). Cette dette éteinte est définitivement effacée, la ville et le trésorier ne peuvent plus engager de recouvrement. En définitive, il est demandé au conseil municipal d'admettre :

- en non-valeur les créances irrécouvrables de la liste n° 6994570312 pour un montant de 1 435,19 € ;
- en créances éteintes les créances irrécouvrables de la liste n° 7433930212 à hauteur de 3 873,07 €.

M. le Maire

Il s'agit, sur la même délibération, d'admissions en non-valeur et d'une créance éteinte. L'admission en non-valeur est demandée lorsque le comptable a utilisé tous les moyens pour recouvrer les sommes titrées. L'irrécouvrabilité trouve son origine dans la situation du débiteur : insolvabilité, disparition, ou lorsque l'ordonnateur refuse d'autoriser les poursuites, ou encore dans l'échec du recouvrement amiable. L'admission en non-valeur est une écriture budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les écritures de prise en charge des créances par le comptable. Toutefois, l'admission en non-valeur ne décharge pas la responsabilité du comptable à recouvrer la créance si le recouvrement devient possible ultérieurement. Il est proposé d'accepter les admissions en non-valeur couvrant l'irrécouvrabilité de prestations de restauration municipale, de centres de loisirs, de garderies, de transports scolaires et de l'enlèvement de véhicules pour un montant de 1 435,19 euros. En plus de cela, il y a une autre liste qui concerne une créance éteinte, pour cause de décision d'effacement de la dette à la suite d'un surendettement de 3 873,07 euros. Pas de questions ?

M. SEGUIN

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNISON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

4. Délégation au maire en matière de gestion de trésorerie

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts. Toutefois, les articles L. 1618-1 et L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'État du 28 juin 2004. La commune bénéficie de disponibilités, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers. Les durées de placements sont proposées au choix de la collectivité et sont en fonction des produits souscrits. Les comptes à terme et les Bons du Trésor à taux Fixe (BTF), ont des durées allant de 1 mois à 12 mois tandis que les souscriptions de parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) peuvent être infra-mensuelles. Pour les comptes à terme et les BTF, les taux sont fixés et garantis pour la durée du contrat au début de chaque mois par l'Agence France Trésor. Lors de la souscription, la collectivité connaîtra donc de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance. Il est donc proposé à l'assemblée de donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus au I de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales et de préciser que la délégation donne la possibilité au maire de procéder au placement de ces fonds pour un montant de 10 000 000 € maximum, pour une durée maximale de 12 mois et pour les placements suivants : comptes à terme ; bons du Trésor à taux fixe ; parts d'OPCVM exclusivement composées de titres émis ou garantis par l'État en euro.

M. le Maire

Cela fait suite à la vente du bois du Colombier. Les collectivités territoriales sont en principe soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts. Cependant, elles peuvent placer les fonds qui proviennent, dans notre cas, de recettes exceptionnelles. Compte tenu de la disponibilité de la commune, huit millions d'euros, le recours à des produits de placement financier permettrait de générer des produits financiers. Les placements autorisés pour les communes sont l'ouverture d'un compte à terme, l'acquisition de bons du Trésor public ou la souscription de parts d'organismes ou de

placements collectifs en valeurs mobilières. Dans cette délibération, nous votons ma délégation pour passer cette somme en trésorerie sur les trois possibilités, les trois comptes que nous venons de mentionner. Nous avons réfléchi particulièrement à leur placement, mais cette partie de la délibération, c'est pour vous donner l'aboutissement de ce que nous comptions faire : nous pensons ouvrir un compte à terme auprès du Trésor public. Ce compte à terme auprès du Trésor public a un taux, puisque vous avez posé la question, de 2,03 % et est sans risque. Les bons du Trésor public et les souscriptions de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières sont plus risqués. Ils sont souscrits à court terme et pour le compte de la communauté, la Trésorerie ne nous le recommande pas. Les taux des BTF sont fixés en fonction du marché et communiqués lors de la transaction. Nous ne les avons pas à l'avance. Au regard de ces risques, c'est pour cela que nous avons réfléchi au compte à terme. Y a-t-il des questions supplémentaires ?

M. DE FRUYT

Non. Comme vous l'avez mentionné, nous avions attiré l'attention en commission de manière commune sur les risques, le cas échéant, des OPCVM. Je suis content d'apprendre que vous choisissez la solution la moins risquée. Le compte à terme est déposé auprès de quelle banque ?

M. le Maire

Je n'ai pas envie de dire des bêtises. Je pense que c'est la Caisse des dépôts. Nous comptons déposer une somme pour six mois et une somme pour douze mois. L'avantage du compte à terme est que nous pouvons débloquer, les disponibilités sont immédiates, alors que pour les autres nous ne pouvons pas disposer de notre argent comme nous le souhaitons. C'est la Caisse des dépôts. Nous pourrons vous le confirmer si je ne le retrouve pas tout de suite, mais il me semble que oui.

M. SÉGUIN

Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Kathleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

5. Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (annexe 2)

Conformément à l'application combinée des articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la

structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en séance, duquel le conseil municipal prend acte par une délibération spécifique. Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'année 2026, sur la base du Rapport d'orientations budgétaires présenté par Monsieur le Maire.

M. le Maire

Comme d'habitude, nous allons faire une présentation du rapport d'orientation budgétaire. Je fais la présentation et vous pourrez poser vos questions par la suite.

Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dix semaines maximum avant l'examen du budget. Le budget sera voté lors du prochain conseil municipal, que nous pensons organiser le 17 décembre actuellement. Le DOB doit prévoir les orientations budgétaires pour l'année à venir, la structure et la gestion de la dette, ainsi que les engagements pluriannuels. Il doit donner lieu à une délibération ainsi qu'à un rapport. Nous voterons comme d'habitude une prise d'acte. Il y a quand même un vote, mais c'est pour une prise d'acte. Nous allons d'abord voir un contexte national, la rétrospective financière, les hypothèses que nous avons prises pour 2026, la programmation pluriannuelle des investissements en PPI et le budget annexe parc locatif.

Tout d'abord, l'évolution du PIB était de 0,6 % en 2025 et est estimée à 1 % en 2026. Au niveau de l'inflation, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ 1 %, qui remonterait à 1,4 % en 2026. Cela est à prendre en compte pour les hypothèses 2026. Le contexte national est quelque chose que j'ai voulu ajouter, surtout pour le taux fixe d'amortissement au niveau des prêts. Nous n'avons pas fait d'emprunt depuis 2021, depuis le début du mandat. Nous avions un taux de 0,63 % sur 20 ans. Nous voyons qu'actuellement le taux moyen commence à diminuer. Il y a eu un pic fin 2023, début 2024, et nous sommes plutôt sur une baisse actuellement. Même si les taux restent encore assez élevés, ils commencent à diminuer.

Ce qui va fortement nous impacter, je vais essayer de le détailler pour que vous compreniez les impacts que nous avons pour la commune, ce sont les différentes mesures du projet de loi de finances 2026, qui n'a pas encore été voté, mais c'est ce qui est prévu. Ce projet de loi de finances a été déposé le 14 octobre. Il retient une hypothèse de croissance de 1 % du PIB, comme cela a été vu, et le projet de loi de finances prévoit un déficit de 4,7 % du PIB tout en conservant l'objectif d'un retour à un déficit inférieur à 3 % du PIB à l'horizon 2029. Cela a des impacts pour nous : il est demandé pour la seconde année une contribution des collectivités à hauteur de 5 milliards d'euros pour différentes mesures, afin d'atteindre cet objectif. Tout d'abord, il y a la diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives industrielles. La proposition qui est faite actuellement par le projet de loi de finances est autour de 25 %. Nous avons pris une partie de ces 25 %, nous avons pris plutôt 10 %. Il y a une augmentation de l'abattement sur les terres agricoles de la taxe foncière non bâtie : passage de 30 à 50 %. Encore une fois, la création d'un nouveau dispositif de lissage conjoncturel de recettes fiscales des collectivités territoriales, ce que nous appelons le DILICO 2. Il y a eu le DILICO 1 l'année dernière où nous avions dû payer, de mémoire, 210 000 euros et il était remboursé par l'État sous trois ans à hauteur de 90 % de 210 000 euros. Nous perdions 10 % des 210 000 euros et nous avions un tiers pendant trois ans. Cette année, nous allons avoir 63 000 euros qui vont entrer dans nos recettes. Ils mettent en place un nouveau dispositif. Je reviendrai ensuite sur le DILICO 2, qui est encore plus contraignant pour les communes. Il y a la réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses

d'investissement uniquement, ce qui nous impacte, et la suppression de la compensation sur les dépenses de fonctionnement. L'augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux : une hausse de 3 %, ce qui va impacter nos dépenses RH, de charges de personnel. Il y a la stabilité de l'enveloppe de la DGF et des dotations d'investissement avec la création du fonds d'investissement pour les territoires – la DGF, nous n'en avons pas. Le fonds vert est réduit d'un montant de 500 millions d'euros. Nous faisons un zoom sur le point concernant le DILICO 2, ce qui nous impacte le plus à Wissous. Il a été instauré en 2025, comme je l'ai dit, pour un milliard d'euros. Le but était que l'État récupère un milliard d'euros. C'était la mise en réserve des recettes réelles de fonctionnement des collectivités prélevées sur la fiscalité. C'est ciblé sur les collectivités à potentiel financier et revenu par habitant les plus élevés. En 2025, environ 1 900 communes étaient contributrices de ce DILICO 1. La loi de finances 2026 propose un doublement de l'enveloppe, donc deux milliards d'euros, et aussi l'extension à plus de communes. Le seuil d'éligibilité baisse en 2026 pour un prélèvement sur un plus grand nombre de collectivités. Cette fois, au lieu d'avoir un remboursement sur trois ans de 90 % de la somme, nous aurons un remboursement sur cinq ans de 80 % de la somme, ce qui nous impacte plus. À la fois le montant est plus élevé et le remboursement est étalé dans le temps, et nous sommes remboursés moins. La contribution pour Wissous de cette loi de finances 2026, pour le DILICO, est estimée à 270 000 euros. C'est quand même plus de 60 000 euros par rapport à 2025, ce qui est partiellement compensé par les 63 000 euros que nous allons avoir du DILICO 1 en 2025. Une perte de la FCTVA, comme nous l'avons vu tout à l'heure, est estimée à 50 000 euros et l'augmentation de trois points de la cotisation patronale pour la caisse des retraites des fonctionnaires représente environ 60 000 euros.

La situation financière de Wissous. Sur 2022-2025, ce que nous pouvons voir sur les recettes réelles de fonctionnement, nous passons à 23 millions d'euros en projection 2025 contre environ 15 millions d'euros. Les 8 millions d'euros sont l'écart venant de la vente du bois du Colombier. Sinon, il y a un écart entre 2024 et 2025 en recettes de 3 % qui est dû aux impôts et taxes majoritairement. Les 3 % d'augmentation des recettes de fonctionnement de la commune entre 2024 et 2025 proviennent des impôts et des taxes majoritairement. Ensuite, sur les dépenses réelles de fonctionnement, nous passons de 13 200 000 euros à 13 800 000 euros, donc une augmentation de 4 % des dépenses, qui sont liées au DILICO et au recrutement RH. Nous avons fait des recrutements cette année qui impactent nos dépenses réelles de fonctionnement. Cela fait une épargne brute en projection 2025 de 1 906 687 euros et un amortissement de la dette à 1,03 million d'euros. Nous voyons que cela augmente un peu parce qu'en fait nous remboursons plus de capital et nous remboursons moins d'intérêts. Nous avons une épargne nette pour la commune de 874 837 euros, que nous pouvons rebasculer par la suite pour financer des dépenses d'équipement, et un encours de la dette, comme je l'ai dit, historiquement bas, de 7,6 millions euros avec une capacité de désendettement de quatre ans. Nous avons un zoom sur les principaux impacts sur les recettes de fonctionnement, donc +273 000 euros. Ce que nous voyons, c'est que les produits et services ont augmenté, c'est tout ce qui concerne les factures des crèches, des ACM, du scolaire, majoritairement. Les impôts et taxes, comme je vous disais, où nous avons 300 000 euros de plus en 2025 par rapport à 2024. C'est là où il y a l'augmentation qui fait à la fin quasiment 3 % de nos recettes de fonctionnement. Le reste ne bouge pas trop. Nous passons de 48 000 euros à 94 000 euros en atténuation de charges, ce sont les remboursements d'assurance du personnel plus CIG, mais cela reste mineur par rapport à la

somme totale. Enfin, les autres produits de gestion courante, c'est tout ce qui concerne le loyer de la Poste, les remboursements de transports scolaires.

Dans les recettes, nous voyons aussi les produits exceptionnels. C'est là où nous passons les 275 000 euros en 2024, qui étaient la vente du terrain pour le département derrière le collège afin de faire la cantine collective pour d'autres départements. Cette année, c'est la vente du bois du Colombier qui représente 8 050 000 euros.

Sur les opérations d'ordre – cela va faire écho à une question que vous avez posée par mail récemment – nous passons de 9 969 euros à 273 634 euros, car il y a une provision en dépenses qui a été faite en 2021 de 150 000 euros et en 2023 de 116 000 euros pour le contentieux que nous avions par rapport aux indemnités des élus. Ils étaient provisionnés en dépenses. Ils sont réaffectés en recettes sur 2025, car le contentieux est passé. Les jugements doivent être appliqués, ils sont définitifs. Quand nous regardons les dépenses de fonctionnement, il y avait les 266 000 euros que vous avez vus juste auparavant, que nous avons mis en recette parce que c'était provisionné en dépenses. Là, en charges exceptionnelles, nous voyons 246 618 euros. Le jugement a été de payer les élus à hauteur de la délibération de 2008 et d'enlever le delta entre les délibérations de 2008 et 2011. C'est pour cela que les 266 000 euros qui prenaient les délibérations de 2011, par rapport aux délibérations de 2008, c'est 246 000 euros que nous devons verser aux élus entre 2011 et 2014.

Pour le reste, les charges à caractère général, c'est tout ce qui concerne le fonctionnement des services. Nous voyons une légère baisse, mais c'est lié à la baisse des fluides. Il n'y a pas eu de vœux du maire non plus en 2025. Les charges de personnel augmentent. Nous voyons que c'est 7,4 millions. Au BP 2025, nous avons mis 7 860 000 euros. Nous avons fait un peu moins, mais il y a quand même eu pas mal de recrutements, et nous le verrons par la suite, un zoom sera fait sur la RH. Vous verrez qu'il y a eu des recrutements à la police municipale et Mme la Directrice des services qui est derrière moi depuis le début de l'année. Les atténuations de produits, donc c'est là où nous voyons arriver le DILICO. Entre les 316 000 et les 574 000 euros, il y a 210 000 euros liés au DILICO. Sur le reste, il y a peu de changements. Je répondrai à vos questions si vous le souhaitez. Les autres charges de gestion courante, les 631 000 euros, ce sont les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Voici la répartition de la masse salariale en 2025, au niveau RH. Nous voyons que la majorité des agents de la commune sont sur quatre gros secteurs. Il y a tout ce qui est scolaire, centres de loisirs. À eux seuls, déjà 38 % de la masse salariale de la commune sont liés à l'enfance. Il y a aussi 10 % à la petite enfance. Ensuite, il y a tout ce qui est CTM, bâtiment et voirie, qui représente 18 %. Enfin, l'administration générale de la commune représente 16 %. Nous vous avons mis à côté des informations pour savoir si c'étaient des titulaires ou des contractuels. Au niveau sécurité et police municipale, ce sont tous des titulaires. Le contractuel que nous voyons en bleu, ce sont les ASPE qui font le passage piéton et qui, eux, ne sont pas des titulaires, mais ils ne travaillent que le matin et le midi. En termes d'horaires, ce n'est pas beaucoup, c'est pour cela que cela fait une masse salariale très faible au total. Par contre, là où nous avons des contractuels, c'est tout ce qui est centres de loisirs avec les animateurs qui ont des CDD d'un an souvent avant qu'on les titularise s'ils souhaitent rester. Pour le scolaire, il y a les enseignants qui font des études, qui sont aussi des contractuels. Ensuite, il y a de l'événementiel, les contractuels pour Wissous Plage ou Wissous Glace.

La situation de la dette à Wissous. Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette sera de 7 670 000 euros, soit environ 1 000 euros par habitant pour un taux moyen de 2,77 %. La durée

théorique de remboursement de la dette au regard de l'épargne reste, fin 2025, inférieure à sept ans et est même estimée à quatre ans. Quand nous parlons de capacité de désendettement d'une commune, il y a une sorte de baromètre. Nous étions déjà dans une solvabilité très bonne, voire excellente. Nous voyons que c'est jusqu'à dix ans, les solvabilités excellentes. Nous sommes à quatre ans, donc nous pouvons nous permettre, si besoin, de faire un emprunt, comme je l'ai dit tout à l'heure. Sur la dette, nous vous avons remis les taux, 75 % c'est du taux fixe, il y a encore 25 % qui sont à taux variable, liés à la banque Dexia. Nous avons encore 50 % chez Dexia, 18 % chez Société Générale, mais il y a deux crédits qui vont s'arrêter en 2026. Ensuite, la Banque postale représente 14 % de nos emprunts. Le graphique est parlant. Je l'ai dit à l'oral, mais c'est mieux sur un graphique. L'encours de la dette de Wissous au 31 décembre : nous voyons que nous allons être à 7 700 000 euros environ. Quand nous regardons et que nous faisons une rétrospective, même jusqu'à 2012, nous voyons que nous sommes largement en dessous. Il faut remonter au début des années 2000 avant l'achat du bois de Montjean pour retrouver un emprunt aussi bas sur la commune. L'objectif que nous nous étions fixé était de ne jamais revenir au plus haut, à 11 500 000 euros fin 2013. Nous voyons que début 2021 nous avons pris un emprunt. Depuis, il n'y a plus eu d'emprunt et nous n'avons fait que rembourser. Nous pouvons nous permettre de refaire un emprunt si besoin pour les investissements de la commune, sans mettre à risque la commune, contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure.

Les grandes orientations budgétaires pour les objectifs 2026 sont d'atteindre un équilibre budgétaire dans un contexte de loi de finances incertain qui pèse fortement sur les communes, de conserver des perspectives de dette stable à long terme sans dépasser l'endettement de fin 2013 et de maintenir une politique de stabilité fiscale, donc pas d'augmentation des taux d'imposition et l'optimisation des recettes, tout en poursuivant la modernisation des services et des équipements.

Nous passons aux hypothèses 2026 pour les recettes de fonctionnement. Nous commençons par tout ce qui est impôts et taxes. Je vais faire un comparatif 2025-2026. Si par la suite vous voulez revenir sur d'autres années, je répondrai à vos questions. Nous voyons la baisse de la location compensatrice des locaux industriels qui est l'impact de la loi de finances. Nous avons une belle augmentation entre 2024-2025 grâce au recalcul des bases et à l'arrivée d'Essilor sur le territoire. Pour 2026, nous avons mis une baisse à la suite de la loi de finances qui prévoyait potentiellement 25 % de réduction. À côté de cela, ce qui nous sauve un peu, c'est la taxe foncière bâtie qui augmente entre 2025 et 2026, car il y a l'inflation. Nous pouvons prendre les 1,3 % d'inflation. Nous avons le Mondial Relay qui s'installe, qui va payer des taxes foncières d'environ 200 000 euros. Les entreprises vont perdre une exonération des bases, ce qui va aussi monter de 100 000 euros. Ce qui nous fait monter de 9 800 000 euros à 10 200 000 euros. Ce qu'il faut regarder, ce qui est additionné, ce sont les produits – produits de la taxe foncière bâtie, produits de la taxe foncière non bâtie, produit de la taxe d'habitation et allocation compensatrice. Ensuite, il y a un correcteur qui a été instauré par l'État pour que nous n'ayons pas trop – je pourrai revenir, si vous le souhaitez, sur le calcul du coefficient correcteur, j'ai la définition. Cela nous amène à un total de recettes de fiscalité de 8 233 431 euros en 2026, donc une augmentation d'environ 200 000 euros grâce aux impôts et taxes.

Les recettes de fonctionnement, ce qui est versé par tout ce qui est intercommunalité et État. En premier, c'est l'attribution de compensation qui reste inchangée pour 2025. Le travail de collaboration se poursuivra via la mutualisation des services, pour la CPS qui nous reverse 4 305 000 euros. Cela correspond à la taxe professionnelle de 2010 que perçoit la CPS, moins

les services transférés. Cela représente quatre millions pour la commune. La DSC, la dotation de solidarité communautaire, est estimée à 530 000 euros. Ce montant a été discuté avec la CPS : en 2025, nous étions à 450 000 euros. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques s'élève à 230 000 euros. Il s'agit de la taxe que nous payons chacun sur les factures d'électricité, reversée à l'État qui nous la reverse au niveau communal. La prévision du DILICO, comme je l'ai dit précédemment, concerne le premier remboursement du tiers du DILICO 2025 à hauteur de 63 000 euros, qui correspond à un tiers de 90 % des 210 000 euros de 2025. Sur les droits de mutation, nous avons souhaité rester prudents, même si l'immobilier repart. Nous sommes restés à 400 000 euros pour 2026, même si le marché immobilier montre des signes de reprise en 2025. Nous avons mis à peu près la même chose.

La DGF : depuis 2022, en étant une commune riche, nous ne touchons plus la DGF. Cela ne va pas changer. Nous resterons à 0 euro pour 2026. La suppression annoncée du retrait des versements de la FCTVA nous fait perdre 50 000 euros, comme je l'ai dit précédemment, c'étaient les impacts de la loi de finances. Le concours financier de la CAF : nous l'estimons avec les financements pour les ACM et multi-accueils à 460 000 euros pour 2026. Cela fera l'objet d'une autre délibération par la suite. Nous passons un projet éducatif du territoire, un PEDT, qui va permettre d'avoir un supplément de la CAF d'environ 0,46 centime par heure de garde et par enfant, ce qui va également permettre d'augmenter les recettes de fonctionnement de la commune.

Sur les recettes de fonctionnement des produits et des services, j'ai demandé un petit camembert sur le côté, car ce qui se cache derrière les redevances des services périscolaires et d'enseignement c'était l'ACM périscolaire, les études, la restauration, la crèche, mais par exemple l'ACM extrascolaire était mis dans les redevances à caractère de loisirs et social. Pour que ce soit plus clair pour tout le monde : les recettes de fonctionnement de la commune sont, pour les trois quarts, sur la petite enfance et l'enfance. Entre scolaire et périscolaire, je crois que c'est environ un 25 %, l'autre 26 % et la petite enfance 21 %. Ensuite, il y a tout ce qui est remboursement CPS, l'événementiel sur les événements Wissous Plage, Wissous Glace et le reste. Dans les autres recettes, 62 000 euros pour la redevance d'occupation du domaine public. Les 40 000 euros des redevances à caractère sportif correspondent aux cartes de tennis. La redevance à caractère culturel, 42 000 euros, c'est Saint-Exupéry, médiathèque. Les revenus des immeubles, 100 000 euros, cela n'a pas été transféré dans le parc locatif, il s'agit du loyer de la Poste. 92 000 euros dans notre remboursement correspondent aux locations de salles et au transport scolaire. Atténuation de charge, 138 000 euros. Voilà pour les recettes.

Nous passons maintenant aux dépenses. Nous ne parlons pas de la partie RH. Par exemple, c'est scolaire et préscolaire. La partie RH occupe, comme nous l'avons vu précédemment, une bonne partie des équipes. En dépenses de fonctionnement, si nous en prenions compte la partie RH, le scolaire et périscolaire, cela serait beaucoup plus haut. Sur cette partie-là, nous voyons que le gros des dépenses de fonctionnement de la commune concerne les flux d'éclairage public, les bâtiments, la voirie et l'administration générale, plus la crèche scolaire et le périscolaire.

Charges du personnel : nous les estimons pour 2026 à huit millions d'euros, ce qui représente environ 54 % du total réel des dépenses de fonctionnement. Pour rappel, en 2025, nous avions déjà eu une augmentation de quatre points de la cotisation patronale, qui a eu un impact de 80 000 euros. Cette année, en 2026, pour faire le parallèle, nous avons une augmentation de trois points, soit environ 60 000 euros. En 2025, il y a eu une augmentation du SMIC de 2 %, le recensement de la population, l'augmentation de la participation communale à la prévoyance

et à la mutuelle des agents, l'amorce du renforcement de la police municipale et le recrutement d'une DGS. En 2026, ce que nous avons mis dans les huit millions d'euros : l'augmentation du point, la prise en compte de l'évolution professionnelle des agents, il y a dix avancements de grade en décembre 2025, deux tours d'élections pour les élections municipales, comme tout le monde le sait, et la création d'un poste de coordinateur jeunesse pour l'arrivée du collège. Dans le Cucheron, il y aura une salle jeunesse. Pour la salle jeunesse, nous souhaitons mettre un agent dédié pour être présent pour les jeunes et leur faire faire les activités qu'ils souhaitent. Il y a aussi le renforcement du service urbanisme avec le recrutement d'une direction au service d'urbanisme, trois postes supplémentaires à la police municipale et l'ouverture de la crèche qui nécessite deux auxiliaires en plus et un cuisinier spécifique pour la crèche, qui travaillera à la restauration La Fontaine en liaison chaude. Si nous faisons un zoom sur la partie RH, il y a un comparatif 2024-2025 et nous verrons par la suite la projection 2026. Nous voyons sur les titulaires 2,5 ETP. C'est lié à l'arrivée de la DGS depuis janvier, ce qui fait un ETP. Le 1,5 ETP, c'est parce que nous avons quatre personnes de police municipale qui sont arrivées depuis septembre, ce qui représente le 1,5 ETP manquant sur les titulaires. Nous voyons une augmentation qui n'est pas vraiment une augmentation sur les non-permanents en contrats à durée déterminée, car en 2024 il n'avait pas été pris en compte les enseignants. Les enseignants sont ceux qui font l'étude aux enfants le soir dans les écoles, ce qui représente à l'année quasiment trois ETP. C'est pour cela que nous passons de neuf à 12 globalement. Au total, puisque vous aviez posé la question, il me semble, l'année dernière, la commune en 2025 a 158 ETP. Ce ne sont pas des agents, ce sont des ETP, équivalents temps plein. Pour information, sur les dix-plus gros salaires de la commune, sept des plus gros salaires sont des femmes, trois sont des hommes. Au niveau des catégories, vous voyez qu'en catégorie A il y a beaucoup moins de personnes, c'est normal par rapport à la catégorie C où la majorité des agents communaux se trouvent. Ce sont des pour cent, pas des personnes. 82,35, ce sont des pour cent.

Nous continuons sur les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de tout ce qui est la péréquation, le FPIC, le FSRIF et le DILICO. Nous avions estimé le FSRIF en 2025 à 400 000 euros. Au final, nous étions un peu plus bas, c'est une bonne nouvelle que nous avons eue à la mi-année, à 354 000 euros. Nous avons remis 400 000 euros de péréquation sur le FSRIF pour les communes riches qui doivent donner. Le FPIC : nous sommes à zéro, nous ne donnons pas et le DILICO s'élève à 270 000 euros. Les autres charges de fonctionnement : nous sommes stables par rapport à 2025. Nous maintenons l'enveloppe de subventions aux associations de 270 000 euros, 100 000 euros pour la subvention au CCAS. Nous avions augmenté en 2024 de 20 000 euros pour le CCAS, nous laissons l'enveloppe de 100 000 euros. Les admissions non-valeur, comme nous avons pu le faire précédemment, s'élèvent à 8 000 euros. L'indemnité des élus est une enveloppe stable.

Sur la partie emprunts, cela baisse évidemment, les remboursements aussi bien des amortissements que du capital, car nous avons trois emprunts qui prennent fin en 2026. Nous avons déjà eu un emprunt de 1,8 million d'euros de la Caisse d'épargne qui a pris fin en 2025. Là, nous en avons trois. Le premier qui prend fin, c'est la Caisse d'épargne. Nous avions fait un emprunt de 800 000 euros qui s'est éteint en janvier. En mars, nous avons un autre emprunt de la Caisse d'épargne, nous avions emprunté 200 000 euros. En juillet, un emprunt Dexia de 400 000 euros prend fin. Au total, 1,4 million d'emprunts s'éteignent en 2026. C'est pour cela que, dans le remboursement du capital de la dette, nous passons d'un million d'euros en 2025 à 856 000 euros en 2026.

Les recettes d'investissement. Comme nous l'avons constaté précédemment, en investissement, nous avons beaucoup investi sur ces dernières années avec l'extension La Fontaine, avec la nouvelle crèche. Nous avons encore un solde de subventions accordées pour 2025 qui tombera sûrement en 2026 de 1,6 million d'euros. Au BP 2026, nous avons prévu de mettre deux millions d'euros de subventions, avec l'agrandissement de l'ACM, le Cucheron. C'est pour cela que nous avons autant de subventions par rapport aux années précédentes, parce que l'investissement en vis-à-vis a été plus important que ce qui a pu être fait par le passé. Je reviendrai dessus si vous le souhaitez. Au CA 2025, nous avons déjà touché cette année quasiment deux millions d'euros. Il nous reste 1,6 million d'euros pour 2025. Sur les recettes d'investissement, nous avons aussi la FCTVA, que nous touchons à N-2 par rapport aux investissements qui ont eu lieu. La FCTVA, nous ne touchons pas la totalité, mais nous touchons les 16,404 % des 20 %. En 2025, nous avions 490 000 euros. Nous estimons qu'en 2026, par rapport aux investissements de N-2, d'après nos premiers calculs, nous aurons 350 000 euros. La taxe d'aménagement est liée aux recettes lors des permis de construire sur les nouvelles constructions qui paient une taxe d'aménagement. Nous l'avons vu, l'immobilier repart. Nous avons fait une estimation à 300 000 euros. Nous sommes plutôt prudents. Nous voyons qu'en 2024 nous étions beaucoup plus haut, à 529 000 euros. En 2025, nous attendons de voir, ce n'est pas fini, nous sommes plutôt autour de 250 000 euros, donc là nous avons mis 300 000 euros. Il va y avoir la fin de l'AP/CP en 2026 sur le multi-accueil Les P'tits Loups qui va ouvrir, je l'espère, au premier trimestre 2026. Concernant l'extension du Cucheron, nous venons juste de passer l'AP/CP. Comme vous le voyez, c'est prévu dans les hypothèses 2026. Les 6,5 millions d'euros seront bien mis au budget 2026 et vous verrez comment nous le finançons lors du budget en décembre.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est un PPI, un plan pluriannuel d'investissement, ce n'est pas ce que nous allons faire l'année prochaine, c'est ce que nous comptons faire dans les prochaines années. C'est comme cela que cela se fait, c'est un PPI. Il y a tout ce qui est poursuite et rénovation des groupes scolaires, végétalisation et agrandissement des cours. L'agrandissement et la rénovation de l'ACM Arthur CLARK vont commencer en décembre, mais réellement en janvier 2026. Il y a aussi la modernisation des équipements sportifs, en voirie la réfection, l'accessibilité PMR, les aménagements cyclables dont l'accessibilité du collège qui a lieu et qui va se poursuivre, l'aménagement devant le cimetière, les nouveaux équipements administratifs, la nouvelle caserne de pompiers, le poste de police municipale. Globalement c'est ce que nous avons vu l'année précédente. Nous l'avons mis à jour, mais c'était déjà ce que nous avions prévu, car c'est sur plusieurs années que nous faisons un PPI. Il y a aussi tout ce qui est acquisition foncière, l'implantation du bassin de renaturation dont nous parlons depuis quelques années, comme nous avons pu le voir lors des derniers conseils municipaux, et un terrain pour un équipement sportif derrière le Cucheron. Il y a aussi l'aménagement du parc de Montjean, l'enfouissement des réseaux aériens. L'année prochaine, nous souhaitons faire la rue Guillaume Bigourdan et débuter le quartier Fribouli ainsi que la rue Gilbert Robert. Nous souhaitons également poursuivre la rénovation, notamment énergétique, des bâtiments et le remplacement en LED de l'éclairage, l'accessibilité PMR et l'amélioration de l'accueil des usagers (débuté en mairie), la poursuite de l'extension de la vidéoprotection, notamment tout ce qui est cheminement vers le collège et sur les entrées de ville.

Nous passons au budget parc locatif. C'est beaucoup plus court. Sur la section fonctionnement, nous avons tout ce qui est charges à caractère général, donc tout ce qui est charges de copropriété, petites réparations, impôts fonciers pour 94 833 euros, les charges

exceptionnelles pour 7 800 euros et les charges financières, l'intérêt de la dette pour 2 287 euros. C'est tout ce que nous avons en dépenses. En contrepartie, en recettes nous avons les loyers des baux commerciaux, nous avons cinq baux commerciaux, les loyers des logements communaux et la refacturation des charges. C'est ce qui fait l'autofinancement que nous pouvons mettre en investissement sur le parc locatif, pour faire tout ce qui est projet d'aménagement et réhabilitation des logements, le remboursement du capital de la dette et le remboursement de la caution. En vis-à-vis de ces recettes, il y a l'autofinancement de 64 000 euros que nous avons vu précédemment. Il y a un emprunt qui n'est pas réellement un emprunt, mais qui sera annulé par la reprise des résultats antérieurs lors du vote du compte administratif, parce que cette année nous avions l'acquisition du local de La Poste et les menuiseries. Nous comptons faire l'acquisition du local de La Poste mais, vu que Nexity n'a pas fini, nous ne poserons pas les menuiseries cette année. C'était environ les 74 000 euros que nous allons pouvoir rebasculer sur 2026, et ensuite il y a les recettes en FCTVA et en caution. J'ai fini et je vais répondre à vos questions. Je vous écoute. C'est sûrement là qu'il y a la page 30.

M. DE FRUYT

Non, mais nous allons y arriver. Page 10, si vous le permettez. J'ai un certain nombre de questions. Il serait peut-être plus clair que vous répondiez slide par slide.

M. le Maire

Oui, pas de problème, allez-y. Page 10.

M. DE FRUYT

Nous sommes sur la situation financière de Wissous. Nous avons remarqué que l'amélioration des recettes de fonctionnement est acquise, vous n'aimez pas le terme, mais c'est tout de même la réalité, par la vente de bijoux de famille : en 2024 par la vente à un prix ridicule du terrain du collège au département, en 2025 par la vente des 17 000 m² du bois du Colombier au bénéfice de l'installation de deux nouvelles entreprises sur la D167 déjà saturée. Cette opération, comme je l'ai déjà mentionné, consiste à vendre des espaces verts qui nous protégeaient un peu d'Orly, au bénéfice d'un peu plus de nuisances pour les Wissoussiens. Cela ne nous paraît pas heureux, mais surtout j'ai été étonné de votre utilisation des mathématiques, puisque les huit millions de la vente du bois du Colombier servent, selon vos dires, pour huit millions pour financer le Cucheron et pour 600 000 pour l'emplacement de parking à côté du cimetière. Donc là, il y a quand même 600 000 que nous avons touchés sous la table ou qui ne seront pas là dans l'un ou l'autre cas.

M. le Maire

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous l'avons fait juste avant. C'est la décision modificative. Sur les huit millions d'euros que nous avons mis, cela a permis, pour 2025, d'annuler l'emprunt de 3,8 millions d'euros. Sur les huit millions, il y a déjà quatre millions qui étaient l'emprunt que nous devions prendre sur les investissements de 2025, que nous n'avons pas pris. Cela a permis de financer quatre millions d'euros en investissement en 2025. Je l'ai dit juste avant sur la décision modificative. Sur les quatre millions restants, il y a trois millions qui partent en réserve pour le Cucheron en 2026, 400 000 euros globalement qui partent pour le Cucheron cette année et 600 000 euros qui sont pour l'aménagement devant la place du cimetière. C'était la délibération précédente. Vous n'avez pas suivi la dernière délibération, mais pas de problème.

M. DE FRUYT

Ce n'est pas ce que j'ai entendu quand nous avons parlé spécifiquement du Cucheron, mais d'accord, c'est votre réponse et je la note telle quelle.

M. TOULY

Sur la totalité des dépenses d'investissement, il y a la poursuite de la rénovation du groupe scolaire à Fontaine, l agrandissement de la cour, la végétalisation et la création de salles...

M. le Maire

Pour le public, vous êtes à quelle page ? C'est juste pour le public.

M. TOULY

Toujours la même.

M. le Maire

Là, j'étais à la dix.

M. TOULY

La page 30.

M. le Maire

La fameuse.

M. TOULY

J'ai été patient vous voyez.

M. le Maire

Attendez. J'y vais pour le public. La page 30, nous ne devons pas avoir la même. C'est quoi votre page 30 ? C'est le PPI ?

M. TOULY

Pour moi, ce sont les dépenses d'investissement.

M. le Maire

Le PPI. Je suppose. C'est la 31 sur ma présentation, mais ce n'est pas grave, nous allons la retrouver.

M. TOULY

Ce que j'aurais souhaité, c'est la moindre de choses, c'est que vous chiffriez approximativement, je ne veux pas des chiffres absolument précis, l'ensemble de ces dépenses, que l'on retrouve souvent chaque année d'ailleurs. Vous prévoyez cela pour 2026-2027...

M. le Maire

Un PPI, c'est plusieurs années. Je le dis juste pour le public, ce n'est pas 2026-2027, c'est globalement un prochain mandat, voire plus. Je précise.

M. TOULY

D'accord, donc de 2026, jusqu'à 2030, 2031, c'est ça ? J'aurais souhaité que chaque poste soit quantifié pour que nous ayons une idée de ce que cela représente. Une vision financière n'est pas une vision à un an, c'est une vision à au moins cinq ans, pour voir un petit peu les priorités. C'est ce que je pense que vous avez fait. Si vous l'avez fait, nous aimerais, peut-être pas aujourd'hui parce que vous ne l'avez peut-être pas avec vous, mais que vous le fassiez savoir, peut-être le 17 décembre lors du prochain conseil municipal, sur l'ensemble de ces points, une grosse quinzaine. Tout cela pour vous dire que cela représente une somme sur l'ensemble du prochain mandat. Soit. Sur le Cucheron, sur le budget de 17,5 millions, vous avez programmé pour 2026-2027, uniquement sur les deux ans, 16,5 millions par rapport aux 17,5 millions. C'est votre choix. Le problème, c'est que vous avez aussi, pour les pistes cyclables, cela fait longtemps que nous n'en avons pas parlé, un projet à dix millions, c'était entre cinq et six millions d'euros d'investissement de la part de la ville – vous allez me rectifier. Le reste, c'était les subventions. Ce que nous souhaiterions savoir, c'est pour que l'ensemble de ces dépenses, que ce soit pour les deux prochaines années ou pour les cinq prochaines années, nous ayons une idée. Parce que, si vous voulez, le catalogue de belles promesses, nous y sommes toujours favorables, c'est Noël, pas de problème. Il y a des priorités, mais il y a aussi les impôts et les emprunts, et puis la situation nationale. Nous ne pouvons pas ne pas faire d'économies sur certaines choses au profit d'investissements prioritaires sur d'autres. Mais là, nous ne pouvons pas savoir, parce que ce n'est pas chiffré, et donc nous ne pouvons pas avoir d'idée.

M. le Maire

Je peux vous répondre ?

M. TOULY

Je termine.

M. le Maire

Vous avez posé la question.

M. TOULY

C'est une question d'ensemble.

M. le Maire

On tourne en rond, mais j'ai bien compris la question. Je vous laisse poursuivre sur la seconde question.

M. TOULY

On va passer tout de suite à autre chose alors. On tourne en rond, mais c'est un peu comme les graphiques, c'est la roue de la Fortune. D'ailleurs, vous noterez que tout cela ne correspond pas exactement aux pourcentages que vous mettez.

M. le Maire

Comment pouvez-vous dire que cela ne correspond pas ? Ce sont de vraies situations.

M. TOULY

Ce n'est pas grave. Donc il y a ces points-là. Il y a aussi, mais vous en avez parlé, les 8,5 millions d'euros, dont 600 000, si j'ai bien compris, ont été mis pour le parking du cimetière. 600 000 moins 8,5 millions, cela doit faire 7 450 millions. Pour le Cucheron, nous sommes d'accord. Mais nous avons appris, toujours pareil, ce n'est pas facile de le savoir ici, qu'en fin de compte cela n'a pas été vendu à 8 050 000 comme c'était prévu dans...

M. le Maire

Qu'est-ce que vous racontez ?

M. TOULY

Oui, à 8 091 000 et des poussières.

M. le Maire

Non, sur le compte en banque, nous avons reçu 8 050 000.

M. GALLANT

J'étais à la signature, M. le Maire, si vous me permettez. C'était au même titre que la délibération, c'est 8 050 000 €. Vous dites que vous ne savez pas à quel prix cela a été vendu ni à qui. Je vous rappelle juste, M. TOULY, que vous avez même voté pour cette délibération du tarif et du montant et cela a bien été vendu à 8 050 000 €. Ils ont peut-être payé 8 091 000 €, puisqu'il y a les frais de notaire. Ce ne sont pas les 7,5 %, car c'est un terrain à bâtir, donc il n'y a pas tous les droits de mutation. C'est à peu près 40 000 euros de frais de notaire. Nous, la ville, avons perçu les 8 050 000 au même titre que la délibération. Donc c'est transparent. Ne dites pas « Nous ne savons pas à qui ils l'ont vendu, comment cela a été vendu » ou autre, vous étiez là et vous avez voté pour.

M. TOULY

C'est bien 8 091 000 €. C'est dans vos chiffres. J'entends ce que vous avez dit, on ne va pas discuter.

M. GALLANT

Quelqu'un vend une maison, quand vous dites « je l'ai vendu 500 000 », vous ne mentionnez pas les frais de notaire ou même les frais d'agence que les successeurs ont dû payer. C'est ce qui tombe dans votre poche, non ?

M. TOULY

Puis-je continuer ? Puisque vous parlez de cela, pouvons-nous connaître l'acheteur ?

M. GALLANT

Vous l'avez dans la délibération du mois de décembre. Tout est passé en délibération. L'acheteur est passé en délibération. Vous étiez présent à ce conseil-là.

M. TOULY

Merci de cette réponse. Je vais vous poser une question. Même si vous n'êtes plus le maire, nous sommes bien d'accord que le permis a été délivré par vous le 13 novembre 2024 à la société Pierreval qui l'a ensuite rétrocédé 13 jours plus tard à la société Mileway. Nous sommes d'accord là ? Comment se fait-il que, sur le panneau du terrain du bois du Colombier, une pancarte de Castorama indique que le permis a été délivré le 25 juillet 2025, soit huit mois plus tard, à une société qui s'appelle United France ? Cette société United France a exactement les mêmes actionnaires que la société Mileway. Vous saviez qu'il y avait un recours en cours et vous avez donc pris la décision de l'attribuer à une autre société. Même si ce sont les mêmes actionnaires, c'est une autre société différente. Peut-être que tout cela est normal, mais ce n'est pas Mileway, c'est United France.

M. GALLANT

Non, c'est Mileway. Ce que dit M. TOULY est intéressant. Comme vous le savez, M. TOULY, M. DE FRUYT, Mme MICHON-TOULY ont attaqué le permis qui était déposé par Pierreval et repris par Mileway, et ils ont perdu, comme tous les contentieux qu'ils nous lancent. Quand je parle des contentieux, ils nous en lancent, pas toutes les semaines, mais tous les mois. Ils les perdent tous. Le montant que cela coûte à la ville cette année est supérieur à 200 000 euros. Pour reprendre quelque chose qui va vous parler, 20 % de la taxe foncière perçue sur les habitants de Wissous sert à payer, en temps humain et en finances, tous les contentieux lancés par le trio, M. TOULY, Mme MICHON-TOULY et M. DE FRUYT. Lors du conseil du mois de décembre, vous relirez le procès-verbal, j'ai dit que Mileway, qui reprenait le permis de construire de Pierreval – enfin ce n'est pas moi, excusez-moi, c'est Mme COCO – prévenait qu'il y avait soit un nouveau permis de construire, soit un permis de construire modificatif, qui serait déposé. Vous relirez le compte rendu. C'est marqué dans le procès-verbal. La société, en fait, il y a des SCCV. À chaque fois qu'une entreprise crée un site, il y a une maison mère, donc Mileway, cela a été vendu à Mileway, et ils créent une entité pour cette construction-là. C'est ce que font tous les constructeurs partout en France. D'ailleurs, ils voulaient mettre un panneau blanc. Nous leur avons dit non. M. le Maire leur a dit qu'ils devaient mettre un panneau différent pour bien montrer qu'il y avait un nouveau permis de construire qui avait été déposé. Ils auraient pu mettre exactement le même panneau, ce qui aurait été moins flagrant que là où c'était le panneau Castorama bleu électrique, pour bien montrer qu'il y avait un nouveau permis de construire et que ce n'était pas le panneau du permis de construire précédent. C'est bien Mileway qui a acheté et ils ont créé une structure comme toutes les entreprises. De plus en plus, les SCI de particuliers, lorsqu'il y a une construction, font une structure spécifique à chaque construction. Je vous invite à relire le procès-verbal du mois de décembre où nous vous prévenions effectivement qu'il allait y avoir une modification parce qu'ils voulaient construire un parc d'activités plus petit. D'ailleurs, c'est l'objet du permis de construire qui a été validé. J'espère avoir donné le plus d'informations et avoir répondu à votre question.

M. le Maire

Je peux répondre à la question de M. TOULY, la toute première d'il y a dix minutes. Je vais faire celle-là. Ce qui m'étonne, c'est votre question. Quand j'ai été élu en 2020, j'ai posé exactement la même question et a priori vous aviez la réponse que vous n'avez plus actuellement. Je ne comprends pas. Moi aussi, j'ai découvert, j'étais très surpris qu'un PPI ne soit pas affiché. Je lui

ai dit que c'était très intéressant d'avoir un planning, d'avoir des montants, d'avoir des budgets. En fait, non. C'est un PPI. Comme c'est marqué, c'est ce que nous souhaitons. C'est un débat d'orientations budgétaires. C'est mis au débat, c'est ce que nous voulons faire sur les prochaines années pour en débattre. Par contre, quand nous allons présenter le budget de 2026, vous aurez le chiffrage de ce que nous souhaitons faire. Par exemple, l agrandissement et la rénovation de l'ACM Arthur Clark, c'est 1,2 million d'euros, ce que nous avons estimé. Le marché, nous allons l attribuer début décembre, donc nous aurons des éléments encore plus clairs pour donner les montants exacts. Je ne sais pas ce que vous demandez, mais quand nous parlons de la modernisation de l'école Victor Baloche, il y a des choses à faire, cela va peut-être prendre dix ans, nous allons le faire étape par étape. C'est comme l'école La Fontaine. Cela a été les nouvelles classes, la restauration, une aile, cela va continuer. C'est ce que nous souhaitons faire. Nous n'allons pas clairement définir précisément la salle que nous allons refaire. C'est un projet d'intention. La voirie, par exemple, réfection, accessibilité PMR. L'aménagement cyclable : oui, nous allons faire l'aménagement cyclable, nous allons le faire en priorité. Quels axes sont prioritaires pour les cyclables ? Quels axes sont les axes traversants pour la commune ? Nous allons commencer par cela et, au fur et à mesure, nous allons déployer, nous allons mailler les pistes cyclables sur la commune, mais nous n'allons pas détailler financièrement chaque chose. Par contre, sur le budget 2026, vous aurez précisément les éléments.

M. DE FRUYT

Merci. Contrairement à votre adjoint, j'éviterai les attaques directes hors de propos, surtout lorsqu'elles reposent sur des éléments qui ne sont pas exacts.

M. GALLANT

Vous parlez d'un permis...

M. DE FRUYT

Est-ce que je peux continuer mon intervention ou faut-il que vous continuiez de m'interrompre ?

M. GALLANT

Ne vous énervez pas, M. DE FRUYT, je vous réponds juste.

M. DE FRUYT

Je ne vous demande pas de me répondre, je vous demande d'écouter mon intervention et, après, de répondre. C'est comme ça que cela se fait quand on le fait calmement et cela se passe tout aussi bien, avec respect. Merci. Je comprends les éléments que vous avez présentés sur les orientations lointaines, mais même pour ces orientations lointaines, selon que l'on parle d'un cheval ou d'une alouette, ce n'est pas tout à fait la même chose et situer les ordres de grandeur de chacun des éléments serait quand même intéressant. C'est le premier point. Le deuxième point, pour rester sur cette page, on a bien compris que c'était une vision à plusieurs années, mais dans notre cas c'est vraiment une vision à beaucoup d'années, car nous tombons dans le comique de répétition. J'ai regardé, sur certains des éléments, entre autres la nouvelle caserne de pompiers, le poste de police municipale, cela fait 12 ans qu'on nous le sert. C'est un petit peu comme l'horizon : plus on s'en approche, plus cela s'éloigne. Et le projet de

renaturation, dont nous avons déjà discuté lors de conseils précédents, cela dure tellement qu'il faut recommencer et qu'il va falloir passer une délibération spéciale pour pouvoir prolonger les délais. Mais bon, restons en là sur le sujet, vous êtes satisfait de ce mode de fonctionnement ? Nous ne le sommes pas, nous le signalons. Si vous l'amendiez, ce serait bien. Si vous ne l'amenez pas, nous continuerons de le subir. Merci.

M. le Maire

Je prends la parole, après je laisse la parole à M. GALLANT. Je réponds sur la partie caserne de pompiers et poste de police municipale. Vous ne pouvez pas dire que cela n'avance pas. Vous connaissez très bien le projet. Le projet, c'est déménager la Poste dans le Nexity, qui est en cours de construction, que vous avez attaqué comme d'autres projets que vous avez perdus. Actuellement, il faut que nous puissions acheter la nouvelle poste. Nous le ferons à la fin de l'année. Il faut qu'ensuite ils aient la conformité, car cela bloque également au niveau de Nexity. Lorsque la Poste aura déménagé, nous pourrons la détruire et reconstruire un bâtiment pour créer une caserne de pompiers et une police municipale. Cela a avancé. Encore une fois, c'est un PPI. C'est étape par étape. La première étape était de créer un nouveau local pour la poste. Je laisse répondre M. GALLANT sur la partie bassin de renaturation.

M. GALLANT

Je vous rejoins pour le bassin de renaturation. Vous voyez, nous avons des points communs. Il y a deux ans, c'était dans la délégation de M. TOULY, qui est à côté de vous et qui n'a rien fait. M. SÉGUIN a repris le dossier. Cela avance. Nous avons pris du retard. Merci.

M. DE FRUYT

Sur un projet qui date de 20 ans, ce sont les deux ans de M. TOULY qui expliquent tout.

M. GALLANT

La DUP ne date pas d'il y a 20 ans. La DUP date de 2020, je crois, en pleine période de Covid. Regardez, vérifiez avant de faire de telles accusations.

M. DE FRUYT

Ce n'est pas une accusation, c'est un constat. Le projet date du premier mandat de M. TRINQUIER.

M. GALLANT

Non, je ne crois pas. Je vous parle de déclaration d'utilité publique.

M. DE FRUYT

Je vous parle du projet.

M. GALLANT

L'acte juridique, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Après, s'il faut beaucoup de temps pour passer des actes, c'est votre problème.

M. GALLANT

Excusez-moi, en 1995 je n'étais pas là, je n'étais même pas au sein de cette assemblée, je n'étais même pas dans le public, donc vous ne pouvez pas me dire que j'aurais pu être devin. Passer des actes alors que je n'étais pas au conseil municipal ? Non, la DUP date de 2020. M. SÉGUIN pourra nous le dire.

M. le Maire

Encore des questions ?

M. DE FRUYT

Oui, tout à fait, sur d'autres pages. Nous allons prendre la page 12.

M. le Maire

C'est la masse salariale ?

M. DE FRUYT

Ce sont les camemberts et les bâtons.

M. le Maire

Exactement, c'est la masse salariale et le RH, charges de personnel. Les numéros des pages en bas ne sont pas les numéros de page que vous me donnez. C'est pour cela que j'ai un peu de mal. Celle-là, c'est la 22.

M. DE FRUYT

Le problème vient de la taille des parts de camembert par rapport au pourcentage. Si nous regardons le camembert scolaire, on nous dit 18 % et, pour l'administration générale, on nous dit 16 %. Or il semble que les tailles sont inversées, ce qui jette un doute sur l'exactitude des chiffres. Il en est de même pour les bâtons sur l'administration générale et le scolaire, où les montants et les pourcentages ne semblent pas correspondre. Enfin, il y a une grosse différence entre sécurité et associations et événements, alors que toutes deux nous sont données à 5 %. Vous avez visiblement un problème dans le logiciel.

M. le Maire

Je le vois aussi. Nous vous renverrons la planche mise à jour. Je suis d'accord. Je pense que la partie de droite est la plus juste et que les camemberts ont peut-être été erronés, mais nous allons redonner la planche mise à jour. Merci de votre vigilance.

M. DE FRUYT

Je vous en prie. Page 13, donc la suivante, nous disposons d'un graphique tourné vers le passé. Il est certain que le passé est plus facile à prévoir que l'avenir. Cependant, nous aurions souhaité, comme cela a été mentionné dans les remarques sur la page 30, qu'il y ait une sorte de projection sur l'évolution de cette situation en fonction de vos éléments programmatiques pour les années à venir. C'est une remarque.

M. le Maire

Pour répondre à cela, je vous l'ai dit au tout début, il était indiqué que notre directive est de ne pas dépasser 11 500 000 euros. Nous sommes en train de préparer le budget 2026. Comme vous l'avez constaté, en 2021, un emprunt a été réalisé et, pendant tout le mandat, il n'y a plus eu d'emprunt. Nous allons donc devoir prendre un nouvel emprunt pour commencer et financer le Cucheron. Nous nous laissons une latitude d'environ 4 500 000 euros. Nous sommes en train de finaliser les arbitrages sur les investissements. Lors du budget en fin 2026, vous aurez votre réponse.

M. DE FRUYT

Je l'ai bien noté. Juste une remarque : on nous présente maintenant ce chiffre de 11,3 millions comme le Graal à ne pas dépasser. Je tiens tout de même à rappeler que c'était le chiffre à l'issue d'un mandat difficile pour les Wissoussiens en termes d'impôts, difficile pour les Wissoussiens en termes d'augmentation de la dette, et maintenant on nous présente cela comme quelque chose de fantastique. Je suis un peu surpris. C'est une remarque.

M. le Maire

Vous voyez qu'en 2021 nous sommes revenus à 11 500 000 et nous avons décru. C'est juste pour se fixer une limite qui, justement, était la ligne rouge que nous ne souhaitons pas dépasser.

M. DE FRUYT

Nos autres éléments d'inquiétude dans ce domaine concernent l'historique de certaines réalisations. J'aimerais y voir plus clair sur la crèche. Le projet nous a été vendu au départ à quatre millions d'euros. Nous nous apercevons maintenant qu'il coûte sept millions d'euros au total, dont quatre millions d'euros à la charge directe des Wissoussiens.

M. le Maire

L'AP de la crèche est de 3 700 000 euros. Cela n'a rien à voir avec le chiffre que vous annoncez.

M. DE FRUYT

Le chiffre que j'annonce est celui que vous avez laissé afficher sur les protections du chantier, où la Région fait état d'une subvention et d'un coût total. Le coût total mentionné est de sept millions. C'est pour cela que je me permets de poser la question.

M. le Maire

Vous l'avez voté. C'est l'AP/CP de la crèche qui va finir en 2026. L'AP de la crèche est de 3,7 millions d'euros. En 2022, 21 000 euros ont été payés. En 2023, 175 000 euros. En 2024, 331 000 euros. En 2025, nous pensons payer 2,3 millions d'euros. En 2026, pour finaliser le projet de la crèche, nous allons payer 1,5 million d'euros, ce qui fera bien, j'arrondis, 3 700 000 euros au total.

M. DE FRUYT

D'accord, allez regarder l'affiche dont je vous parle, j'en ai la photo si vous le voulez, où il est marqué sept millions sur le chantier.

M. GALLANT

4,7 millions ?

M. TOULY

Il y a deux panneaux et les deux panneaux disent à peu près la même chose. Sur le panneau où figure la région Île-de-France, et je pense que vous regardez régulièrement, le coût total est de 7 159 025 euros. Donc, à la charge de la ville 4 282 000 euros et 2 878 000 euros de subventions, composées de la région, du département, de la CPS, de la CAF. Tout cela est au centime près. Je suis surpris que vous ne soyez pas au courant.

M. le Maire

Je suis sûr du montant de la crèche, c'est un AP/CP de 3,7 millions d'euros. Sur les subventions, j'aurai le détail, je pourrai vous le donner, nous ne devons pas être loin des deux millions d'euros, et c'est ce que vous dites sur les deux millions d'euros. Par contre, les sept millions, non. Nous n'avons jamais dépensé sept millions d'euros. C'est 3 700 000 euros. Après, j'irai vérifier sur la page de la crèche si vous le souhaitez.

M. TOULY

Ce que vous dites, et ce qui a toujours été dit, c'est qu'en gros c'était un peu moins de quatre millions. Nous sommes un peu plus de quatre millions, mais peu importe. Là-dessus, il y avait à peu près trois millions de subventions. Ce que nous avons appris depuis 2023, 2024, 2025, c'est qu'il va revenir à la ville au niveau des impôts, des Wissoussiens, à peu près ou un petit peu plus d'un million d'euros. Ce qui est marqué sur les deux panneaux, c'est 7 159 000 euros au total, dont 2 878 000 euros avec le détail département, région, etc. Soit le panneau est complètement faux...

M. le Maire

Ce qui est marqué est totalement faux. Je vous dis, c'est 3 700 000 euros et les subventions c'est 2 800 000 euros. Cela fait moins d'un million d'euros pour la commune.

M. TOULY

Eh bien là, c'est 4 282 000 euros. Il y a forcément un problème.

M. GALLANT

Quatre millions combien ?

M. TOULY

4,2 millions d'euros.

M. GALLANT

Oui, ce n'est pas sept millions, c'est 4,2 millions d'euros. Pourquoi ? Parce que dans la crèche, dans les 4,2 millions d'euros, vous avez la géothermie qui va alimenter la bibliothèque. La base et les 3,7 millions que nous vous donnons, TTC, c'est le montant pour la crèche. Nous avons intégré la totalité du projet, comme il y a la bibliothèque qui est juste en face. Nous allons

étendre le système de géothermie jusqu'à la bibliothèque. Ce coût-là, nous avons dû le retirer et il n'incombe pas à la construction de la crèche, c'est ce que nous avons pris en plus.

M. TOULY

J'entends ce que vous dites. C'est 3 700 000 et quelques plus effectivement la géothermie et cela fait 4 282 000 euros. C'est ce qui est marqué sur le panneau. Mais ce que vous ne dites pas, c'est que les subventions, ce n'est pas en moins. C'est que le coût total est à 7 millions.

M. GALLANT

Non, c'est en moins. J'ai la vision du panneau qui a été mis par la ville. Je vous parle de la ville. Je n'ai pas vu le panneau de la région, je vous parle de la ville. Le coût total du projet, c'est 3 747 000 euros et il y a 500 000 euros qui incombent à la médiathèque – je disais « bibliothèque » tout à l'heure, excusez-moi, c'est la médiathèque. Sur ce montant-là, nous allons avoir 2 878 000 euros de subventions. Le coût pour la ville, pour la crèche, va être 900 000 euros. Donc j'irai voir le panneau qu'a posé la région, mais là j'ai le visuel du panneau posé par la ville, et c'est bien 3 747 millions et dedans nous toucherons 2,8 millions.

M. DE FRUYT

Merci de cette réponse. Je le répète : la question portait sur le panneau de la région qui indique sept millions. Vous ne le connaissez pas, dont acte. Ce n'est pas un drame, mais allez voir, car c'est tout de même une vraie question lorsqu'il y a un écart de trois millions qui, d'une façon ou d'une autre, représente les impôts des Wissoussiens, soit directement, soit à travers le département de l'Essonne, soit à travers la région. Merci. Nous avons des questions sur d'autres pages. Juste une question-remarque sur la page 14. Vous parlez d'une dette sécurisée. C'est vrai pour 75 %, mais il n'en reste pas moins que pour 25 % on est sur une dette à taux variable, qui, par définition, n'est pas sécurisée et fait courir aux Wissoussiens certains risques.

M. le Maire

Cette dette est plafonnée à +1, -1 % et une partie sera finalisée en 2026, donc elle est sécurisée.

M. TOULY

Le directeur de cabinet est parti, mais il faudrait qu'il prenne aussi une photo du deuxième panneau, car le deuxième panneau dit la même chose que le premier.

M. DE FRUYT

Ensuite, sur l'endettement, vous nous présentez des choses en disant que tout va bien, d'accord, mais je suis un peu inquiet sur la phraséologie de l'optimisation des recettes en page 16. Donc, est-ce que, de la même manière que vous avez optimisé les recettes en vendant le bois du Colombier, vous comptez dans l'optimisation des recettes la cession d'une partie de Montjean au bénéfice d'un hôtel de luxe et la cession d'une autre partie du parc au bénéfice d'une compensation en zone humide pour d'autres entités ?

M. le Maire

Sur l'AMI de Montjean, nous n'avons jamais dit que cela allait céder le château de Montjean. Nous avons indiqué qu'un projet allait se faire avec un bail emphytéotique de 50 ans, par exemple, où ils effectueraient les travaux et rénoveraient à hauteur de dix millions d'euros. Ils

pourraient avoir l'exploitation pendant 50 ans et cela reviendrait à la commune par la suite. Concernant le parc, nous n'avons jamais dit que nous allions vendre le parc.

M. DE FRUYT

Deux choses. Les Wissoussiens vont être contents d'apprendre qu'ils vont simplement être privés d'une partie de Montjean pendant seulement 50 ans.

M. le Maire

Le château est inaccessible actuellement, donc ils ne sont pas privés, ils n'y ont pas accès. Nous allons le rénover et nous allons éviter qu'il tombe en ruine. Nous voulons sauver ce château-là, c'est notre volonté.

M. DE FRUYT

Je me permets de vous rappeler que, lorsque nous l'avons acheté, il n'était pas en ruine. Premier point. Deuxième point, sur la partie zone humide, cela revient aussi pratiquement à en priver d'accès les Wissoussiens.

M. GALLANT

La compensation en zone humide est faite pour refaire des cheminements à travers cette zone humide, si nous allons jusqu'au bout. Arrêtez de dire des choses qui sont fausses, M. DE FRUYT. Nous commençons à le savoir, vous le faites dans vos tracts, dans vos vidéos, maintenant en conseil, et je suis sûr que vous êtes persuadé de vos mensonges. Arrêtez ! Vous le savez très bien, vous êtes au collectif de Montjean. Il y a eu des dirigeants qui sont allés, qui ont été interrogés, et une des demandes sur l'AMI est de ne pas vendre, surtout. Nous ne voulons absolument pas vendre le château et nous voulons que tout le parc continue à être accessible pour tous. Vous le savez, en plus. Le faites-vous exprès ou ne comprenez-vous pas ? Je ne sais pas.

M. DE FRUYT

Je ne pense que vos tentatives de moqueries, vos insultes en me traitant de menteur, soit de nature à faire avancer le débat.

M. GALLANT

Parce que vos mensonges le font ?

M. DE FRUYT

Continuez, si vous le souhaitez, mais ce n'est vraiment pas, je crois, ce que les Wissoussiens attendent des fonctions que vous tenez.

M. GALLANT

Ah, et vous, le fait que vous soyez tête de liste potentielle aux prochaines élections, vous n'arrêtez pas de mentir, d'attaquer sans cesse la ville. Tous les contentieux que vous faites sur la ville, vous les perdez, vous n'avez pas gagné un. Vous dépensez l'argent public. Je m'arrêterai là, car je n'ai pas envie d'être attaqué pour diffamation, vu que vous dégainez les attaques et les plaintes plus vite que votre ombre, car c'est de l'argent public et cela ne vous regarde pas. Je suis désolé, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Quand nous faisons une action, nous la payons avec nos propres deniers. Cela signifie que nous y croyons, première chose. Deuxième chose, le principal des actions que nous sommes amenés à conduire, ce sont des actions suite à vos refus d'appliquer les décisions de la CADA, la CADA étant la commission d'accès aux documents administratifs.

M. GALLANT

N'importe quoi !

M. DE FRUYT

Arrêtez ces propos, c'est extrêmement désagréable. Sincèrement, je pense que cela vous dessert.

M. le Maire

J'en suis témoin, la CADA nous a donné raison en disant que nous avions raison d'appliquer des frais pour imprimer tout ce que veulent les personnes qui demandent des documents – donc vous. Nous avions raison. Nous avons dit : « OK, nous vous donnons les documents, par contre les impressions ont un coût, nous vous faisons payer les coûts ». Voilà ce qu'a dit la CADA.

M. DE FRUYT

Sur ce point, nous avons dit que la CADA avait raison et nous avons appliqué.

M. GALLANT

Entre-temps, vous aviez perdu le jugement, donc cela ne servait plus à rien.

M. DE FRUYT

Si cela vous a fait plaisir, c'est déjà ça. Maintenant, j'aimerais pouvoir continuer à poser quelques questions.

M. le Maire

Oui, c'est ce que l'on vous demande.

M. DE FRUYT

Oui, page 25. Vous parlez du maintien de l'enveloppe des subventions aux associations en citant le chiffre de 270 000 euros. Je tiens à rappeler qu'au début de votre mandat, ces subventions étaient de 320 000 euros. Elles passent donc à 270 000 euros, ce qui fait, si je ne me trompe pas, moins 50 000 euros. Tout cela est en chiffre en euros courants et ne tient pas compte de l'inflation.

M. le Maire

Là, nous parlons des autres frais de charge de fonctionnement de 270 000 euros pour le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations. Je suis surpris de ce que vous avancez sur la diminution depuis le début du mandat, de 320 000 à 270 000 euros. J'y prêterai une attention particulière si c'est le cas, mais je suis très étonné.

M. GALLANT

Moi, c'est la remarque de M. DE FRUYT qui m'étonne. Il nous disait, il y a quelque temps, que nous donnions trop aux associations. Maintenant, ce n'est pas assez. Je ne comprends plus. Non, M. TOULY, je ne suis pas fatigué. Je suis en pleine forme. Je suis jeune. Je suis en pleine forme.

M. le Maire

Non. Je l'ai entendu plusieurs fois que nous dépensions trop en dépenses de fonctionnement. Je l'ai entendu et réentendu.

M. DE FRUYT

Alors, en dépenses de fonctionnement, je le maintiens. Il y a des problèmes d'efficacité dont nous pourrons parler.

M. le Maire

Le problème...

M. DE FRUYT

Est-ce que je peux terminer, s'il vous plaît ? Merci.

M. le Maire

Non, mais finissez vos propos. Vous voulez donner un cours de finance, donc dites-moi où nous pouvons optimiser les dépenses de fonctionnement. Allez-y, vous avez commencé.

M. DE FRUYT

Rassurez-vous, nous allons avoir toute une campagne pour vous l'expliquer.

M. le Maire

Non, mais là, faites-le. Vous n'avez aucun élément. Nous l'avons vu, 54 % ce sont les charges du personnel, donc vous voulez enlever du personnel et réduire les services aux Wissoussiens. Les subventions, ce n'est pas ça que vous voulez changer. Ce sont les événements, alors. Vous voulez supprimer Wissous Plage ou Wissous Glace ? C'est peut-être cela que vous voulez supprimer. Ah non, vous voulez peut-être supprimer l'étude aux enfants, parce qu'il y a cela aussi, ou alors les ATSEM dans les classes, parce que c'est vrai que nous mettons plus d'ATSEM que la loi nous oblige. Expliquez-moi où vous souhaitez optimiser les dépenses de fonctionnement. C'est ce que vous venez de dire.

M. DE FRUYT

Alors, continuez à essayer de...

M. le Maire

Non, mais où ? Dites-moi où. Nous sommes là sur un rapport de relation budgétaire. Nous sommes là pour débattre. Débattons. Mais ne débattons pas sur de la polémique débattons sur du concret. Dites-moi, sur ce que l'on vous a présenté, ce que vous avez compris, où optimisons-nous les dépenses de fonctionnement ?

M. DE FRUYT

Je vais revenir, si vous le permettez...

M. le Maire

Donc il n'y a pas de réponse. Je note.

M. DE FRUYT

C'est sûr que cela va être plus simple si vous faites les questions et les réponses, mais je vais quand même continuer de poser mes questions et faire mes remarques. Concernant les associations, je maintiens ce que j'ai dit. Je maintiens que je n'ai jamais dit que nous allions diminuer le montant des associations. M. GALLANT, qui, à l'occasion de la campagne, a essayé de prétendre cet élément-là, il confond ses assertions et nos vérités. Si nous pouvons continuer un tout petit peu sereinement, ce serait pratique pour tout le monde et pour la clarté des débats. Puis-je continuer, s'il vous plaît ?

M. le Maire

Oui, je n'ai toujours pas eu de réponse à ma question, mais continuez.

M. DE FRUYT

Non, parce que je ne suis pas là pour vous dévoiler les éléments de notre campagne.

M. le Maire

C'est un débat d'orientations budgétaires. Vous me posez des questions, j'y réponds. Dans ce cas-là, je vais vous dire la même chose : « Vous aurez mes réponses pendant la campagne municipale ». Dans ce cas-là, nous passons au vote. Nous gagnerons du temps. Nous passons au vote, parce que vous ne voulez pas débattre. Vous posez des questions, mais c'est dans un seul sens. Nous pouvons passer au vote, nous gagnerons tous du temps, car dans tous les cas il n'y a aucun débat. Vous posez des questions, nous vous y répondons. Lorsque nous vous y répondons, j'ose vous poser une question : vous n'avez pas la réponse. Voilà la vérité. Vous n'avez pas la réponse. Pendant un an de campagne, puis après, pendant six ans en tant que conseiller, vous n'avez toujours pas trouvé la réponse à la question de comment optimiser les dépenses de fonctionnement, tout simplement parce que cela concerne la charge RH et que ce que vous ne voulez pas dire, c'est réduire le nombre d'agents. C'est le seul moyen. Voilà ce que vous voulez faire.

M. DE FRUYT

Je crois entendre malheureusement les débats au niveau national où nous nous enfonçons dans les déficits. Chaque fois que quelqu'un veut parler d'efficacité, immédiatement on lui dit : « Ah, vous voulez assassiner les infirmières ou les médecins ». C'est un petit peu plus complexe que cela.

M. le Maire

Je vous demande comment. Vous n'avez aucune réponse. C'est tout. Je note qu'il n'y a aucune réponse. Nous passons au vote ?

M. DE FRUYT

Si vous ne voulez pas que je continue, nous pouvons passer au vote, mais nous pouvons aussi supprimer les conseils municipaux, vous nous enverrez les éléments, et alors nous gagnerons vraiment beaucoup de temps.

M. le Maire

Continuez, mais un débat, ce n'est pas vos questions, je réponds, et quand je vous pose une question, vous vous dites : « Ah non, nous ferons cela plus tard ». Un débat, c'est dans les deux sens. Il n'y a pas de débat, vous posez vos questions, nous y répondons, et ce n'est pas le principe d'un débat. Continuez, posez vos questions.

M. DE FRUYT

Ensuite, sur le parc locatif, a-t-on anticipé la destruction de l'immeuble de quatre logements dans l'enceinte de la Fontaine ?

M. le Maire

Nous n'avons pas considéré les loyers que nous avions sur les logements de la destruction de l'immeuble.

M. GALLANT

C'était un des logements qui n'avait pas été transféré au budget, parce que nous savions qu'il allait être détruit au vu des lourds travaux qu'il fallait réaliser. Tout à l'heure, vous avez vu que la Poste était restée dans le budget ville. Au même titre que la Poste, ce bâtiment-là était resté dans le budget ville, car nous connaissions les projets. Sinon, il aurait fallu que la démolition soit dans le budget locatif, puisque nous retransférions le terrain vers le budget principal ville pour l'annexer à l'école. Ce sont les deux logements qui étaient restés dans le budget ville.

M. le Maire

Nous pouvons passer au vote ? Non ? Ah, une question, M. TOULY ?

M. TOULY

Pas tout à fait une question, mais pour faire très vite, j'ai saisi la chambre régionale des comptes pour avoir des explications, car je ne détiens pas la vérité, mais comme visiblement vous non plus, cela sera le juge arbitre. J'ai saisi la chambre régionale des comptes pour l'ensemble des sujets.

M. GALLANT

Comme d'habitude.

M. le Maire

Très bien. Vous savez qu'en plus de cela il y a eu un audit des comptes de la ville par la DGFIP en fin d'année dernière, qui a statué que les comptes étaient excellents. Vous pouvez saisir et faites-vous plaisir, il n'y a aucun problème.

M. GALLANT

Pour information, la passion de M. TOULY est de dénoncer la ville à tout et n'importe quoi, vous me dites si je me trompe ou pas, sur pas mal de points. Cela est tout à fait dans la lignée. Faites-le, car au moins nous aurons un rapport externe, vous avez raison, qui montrera la teneur des comptes de la ville. Je ne peux que vous encourager à le faire.

M. le Maire

Nous devons passer au vote, mais une personne s'est absenteé brièvement. Après, si vous vous en allez et revenez dans deux minutes. Nous dirons que l'opposition a quitté le conseil municipal. Nous continuerons et irons plus vite sur la suite, mais faites ce que vous voulez. Ils vont revenir. Ils ne sont pas partis. Ils sont là. Nous passons au vote, M. SÉGUIN ?

M. SÉGUIN

Passons au vote.

M. le Maire

On peut voter contre une prise d'acte, mais ce n'est qu'une prise d'acte. Je l'ai dit au début. Nous votons une prise d'acte. Vous votez contre la prise d'acte ? Nous sommes obligés de voter, c'est comme ça, comme chaque année, nous votons. Donc vous votez pour ? M. SÉGUIN, nous pouvons reprendre, pour que nous soyons sûrs de qui vote. C'est une prise d'acte. Pouvez-vous reprendre depuis le début, s'il vous plaît ?

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 27 Pour (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE

6. Échange foncier sans soultre entre la commune et des propriétaires privés – angle rue de la Division Leclerc et rue de l'Amiral Mouchez (annexe 3)

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AB n° 335, située à l'angle de la rue de la Division Leclerc et de la rue de l'Amiral Mouchez, ont accepté la proposition de la commune de céder à cette dernière une partie de leur terrain afin de permettre l'élargissement du trottoir. Cet aménagement vise à offrir un cheminement piéton plus accessible et sécurisé, et à améliorer la visibilité dans un virage particulièrement fréquenté par les futurs collégiens.

Un accord a été trouvé entre les parties sur l'échange suivant, conformément au plan d'échange foncier :

- lot A : emprise de 2,71 m² à céder par les propriétaires à la commune ;

- lot B : emprise de 2,71 m² issue du domaine public à céder par la commune aux propriétaires (surfaces arrondies à 3 m²).

Cet échange, réalisé sur la base de la stricte équivalence de valeur des parcelles, s'effectue sans soultre. La commune de Wissous prendra à sa charge l'ensemble des droits, frais et taxes lié à cet échange foncier. En conséquence, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement du lot B, d'approuver l'échange foncier des lots A et B et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. GALLANT

Nous avons la rue de la Division Leclerc. Là, nous avons la rue de l'Amiral Mouchez. Il y a une maison grise ici, et aujourd'hui la propriété de leur terrain fait cela. Cela nous conduit à l'angle d'avoir seulement 62 cm de trottoir. D'ailleurs, nous le voyons, c'est une aberration. Les trottoirs ont été mis aux normes. Il y a une bande podotactile ici, mais une personne malvoyante ne peut pas l'utiliser de face, et cela peut être contraignant. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est d'échanger 2,61 m² à l'identique avec les propriétaires du pavillon qui est ici. Si cet échange est validé, leur propriété serait comme ceci et cela nous permettrait de passer de 62 cm à 2,20 m. Nous aurions donc un trottoir beaucoup plus accessible aux personnes à mobilité réduite, sachant qu'ici vous avez un hydrant, des bornes à incendie rouges et des plaques d'égout qui sont un peu surélevées. Avec le collège qui se trouve un peu plus haut dans la rue de l'Amiral Mouchez, enfin la rue Guillaume Bigourdan, mais y a des collégiens qui vont passer par ici, cela permettrait de redonner de la visibilité à ce carrefour, sachant qu'il y a des bus qui circulent. En face, il y a une construction, donc le trottoir forcément ne peut pas être agrandi. La proposition est donc cet échange de parcelle à l'identique pour pouvoir agrandir nettement le trottoir. Je rappelle que nous passons de 62 cm à 2,20 m de large au niveau le plus restreint. Y a-t-il des questions ?

M. SÉGUIN

On passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

7. Demande de prolongation de la durée de la déclaration d'utilité publique pour le projet de renaturation des rus de Rungis et des Glaises, de gestion des eaux pluviales et de ruissellement – plaine de Montjean

Le projet de renaturation des rus de Rungis et des Glaises, associé à la gestion des eaux pluviales dans la plaine de Montjean, vise à créer une zone d'expansion des crues, réguler les débits et valoriser la plaine comme espace de biodiversité, tout en soutenant les trames vertes et bleues du territoire. Reconnu d'utilité publique en juillet 2021 et déclaré cessible en novembre 2024, le projet a été validé après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur. Toutefois, une décision judiciaire du 31 mars 2025 a temporairement bloqué l'expropriation de certaines parcelles pour des motifs de procédure, nécessitant une enquête parcellaire complémentaire réalisée dès septembre 2025. La réalisation de ce projet, jugé d'intérêt général et ne pouvant être déplacé, demeure soumise au respect d'un délai : l'expropriation doit impérativement avoir lieu avant le 6 juillet 2026 (cinq ans après la déclaration d'utilité publique). Pour garantir son aboutissement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la préfète pour prolonger la durée de la déclaration d'utilité publique et d'autoriser le Maire ou l'adjoint au maire délégué aux grands projets à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

M. SEGUIN

Nous avons rappelé tout à l'heure les débats que nous avons eus dans cette assemblée au sujet du déroulement de la procédure pour l'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation du bassin de renaturation. Il s'agit cette fois-ci de la déclaration d'utilité publique. En effet, l'opération a été retenue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 juillet 2021 et déclarée cessible par arrêté du 24 novembre 2024. Il a fait l'objet d'enquêtes publiques qui continuent à se dérouler. Or l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2021 précise que l'expropriation doit impérativement intervenir dans un délai de cinq ans à compter de la déclaration d'utilité publique, soit avant le 6 juillet 2026. Compte tenu de la coïncidence des délais et par sécurité, afin de sécuriser l'aboutissement du projet dans les délais impartis, il faut donc solliciter la préfecture pour obtenir une prolongation de la DUP. Ce qui est proposé au conseil municipal, c'est d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué aux grands projets à demander la prolongation de la durée de la DUP et à solliciter la préfecture.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : ➔ 27 Pour (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPAR, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

8. Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire concernant la rénovation et l'extension du gymnase du Cucheron

Le complexe sportif du Cucheron, situé rue Guillaume Bigourdan, est implanté sur l'unité foncière constituée par la parcelle F n° 833 d'une superficie totale de 15 678 m². Afin de répondre à l'arrivée prochaine de nouveaux collégiens et de garantir un accueil optimal à l'ensemble de nos concitoyens, il s'avère nécessaire de renforcer les équipements sportifs municipaux. Le projet prévoit la rénovation et l'extension du complexe sportif et associatif existant. La réalisation de ces travaux implique le dépôt d'une demande de permis de construire auprès des services compétents. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme à signer la demande de permis de construire, ses pièces annexes préalables et tous documents nécessaires à la réalisation aux travaux de rénovation et d'extension de ce bâtiment.

M. GALLANT

Cette délibération concerne le dépôt du permis de construire du Cucheron. Sachant que la surface créée dépasse 3 000 m², c'est un projet d'envergure. Habituellement, cela relève des pouvoirs du maire. Néanmoins, au vu de la taille du projet, nous dépassons nettement les 1 000 m² de surface créée. Nous souhaitons donc le passer en délibération. Il s'agit de permettre à M. le Maire ou à l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme, donc à moi, de signer le permis de construire et ses pièces annexes préalables aux travaux de rénovation et d'extension de ce bâtiment.

M. SÉGUIN

Y a-t-il des questions ?

M. DE FRUYT

Nous ne reviendrons pas sur les questions, nous allons juste faire une explication de vote. Je rappelle que nous ne sommes pas favorables à ce projet, puisqu'il nous a été expliqué que le collège a été installé à cet endroit en raison du Cucheron. Une fois qu'il a été installé, nous nous apercevons qu'il faut en vérité demander aux Wissoussiens et à d'autres de décaisser 17,5 millions pour pouvoir résoudre le problème, alors que les Wissoussiens seront acquierres à tout casser de ces éléments-là. Comme je l'ai déjà exposé précédemment, ce positionnement présente pour nous un certain nombre de défauts. Nous voterons donc contre cet élément de permis de construire.

M. le Maire

Vous vous trompez. Le Cucheron 2, l'extension, n'est pas du tout pour le collège. Je ne dis pas que le collège ne l'utilisera pas, ce n'est pas du tout mes propos. Je dis qu'il a été fait pour les associations de la ville, afin qu'elles aient plus de place et aussi pour rationaliser les équipements publics. Si nous recréons un équipement public à un autre endroit que le Cucheron, nous nous retrouverions à chauffer deux équipements et à mettre un gardien sur chaque équipement. C'est juste pour la rationalisation et optimiser les dépenses de fonctionnement.

M. SÉGUIN

Passons au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER),

→ **6 Contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

9. Approbation de la convention intercommunale d'attributions de logements sociaux (annexe 4)

La Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux (CIA) adoptée sur le territoire Paris-Saclay vise à garantir la mixité sociale, le parcours résidentiel et la juste répartition des publics prioritaires et modestes. Elle s'inscrit dans le respect des lois nationales et implique tous les partenaires locaux (communes, bailleurs, réservataires). Les principaux engagements portent sur le respect des quotas réglementaires, une application adaptée selon la situation des quartiers, et une vigilance accrue sur les secteurs sensibles. Malgré son exemption des objectifs de la loi SRU du fait du Plan d'Exposition au Bruit d'Orly, la commune de Wissous s'engage pleinement dans la démarche collective de la CIA. La commune applique les objectifs fixés hors quartier politique de la ville, veille à orienter ses attributions vers les ménages modestes et prioritaires, et participe activement aux instances intercommunales. Elle mobilise ses contingents, accompagne les publics fragiles et travaille avec les partenaires sociaux pour garantir l'accès équitable au logement. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué au logement à signer ladite convention, tout avenant éventuel, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

M. le Maire

Il s'agit de la convention intercommunale d'attribution, la CIA, de logements sociaux qui s'applique aux 27 communes du territoire de Paris-Saclay. Cela a été voté lors d'une délibération au conseil communautaire du 8 octobre 2025. Cette convention vise plusieurs objectifs, notamment la mixité sociale, le parcours résidentiel, le respect des objectifs légaux de répartition des publics prioritaires et modestes, la mise en œuvre locale des lois Alur, Égalité et Citoyenneté, ainsi que la définition d'engagements pour chaque commune et chaque partenaire. Les principaux objectifs sont le respect des quotas réglementaires d'attribution, qui incluent le premier quartile des publics prioritaires, DALO par exemple. L'application est différenciée selon la localisation en quartier politique de la ville (QPV) ou hors QPV. Comme vous le savez, nous sommes exemptés de la loi SRU qui demande d'avoir 25 % de logements sociaux dans la ville. Nous n'avons pas de quartier politique de la ville. Ce que l'on nous demande de faire dans cette CIA au niveau de la ville, c'est que 25 % des attributions soient

destinées à des ménages DALO ou prioritaires et que 25 % des attributions soient pour les ménages du premier quartile. Est-ce que vous avez des questions ?

M. DE FRUYT

Oui, nous avons un certain nombre de questions. Concernant Wissous, sur combien de logements va s'appliquer cette convention ?

M. le Maire

Cela concerne tous les logements de l'État, des bailleurs et de la commune. Ce sont tous les réservataires : État, agglomération, commune, bailleurs, action logement.

M. DE FRUYT

C'est une définition, ce n'est pas un chiffre, ou alors un ordre de grandeur, si vous ne l'avez pas précisément.

M. le Maire

J'ai le chiffre. C'est 321 logements sociaux sur la ville, soit 10 % du parc immobilier.

M. DE FRUYT

D'accord. Ça, c'est une réponse. Merci. C'est clair. Avez-vous la répartition par taille de logements, grossièrement ?

M. le Maire

Nous devons pouvoir la retrouver. Si c'est une donnée que vous souhaitez, je ne l'ai pas préparée, mais nous pouvons regarder. Je n'ai pas la répartition tout de suite de la taille des logements.

M. DE FRUYT

Je comprends très bien que vous ne l'ayez pas. Peut-être que votre adjointe en charge du sujet l'a.

M. le Maire

On peut se renseigner sur ce que nous avons. Nous noterons, après nous vous donnerons ce que nous avons.

M. DE FRUYT

Je crois comprendre qu'avec cette convention, 25 plus 25, cela fait souvent 50 %, la moitié des 321 logements sociaux de la ville vont être soumis à cette règle. Ce n'est plus une problématique soit wissoussienne pour les logements municipaux, soit autre pour le pourcentage patronal ou les autres éléments, mais c'est cette convention qui va s'appliquer. La mairie, qui avait déjà parfois difficilement son mot à dire sur certains, n'aura plus du tout son mot à dire pour 50 %, c'est bien cela ?

M. le Maire

Nous aurons toujours notre mot à dire. Déjà, ce n'est pas 50 %, c'est 25 % du premier quartile. Dans les premiers quartiles, il peut y avoir des DALO. Des DALO, ce sont des personnes qui

attendent un logement depuis plus de trois ans. Cela peut être le cas aussi. Je ne dis pas que cela va se cumuler. Ensuite, sur le fait que nous n'aurons pas notre mot à dire, en fait, quand nous avons un logement social qui se libère, quand c'est un logement social communal, nous avons une liste, nous faisons une commission d'attribution et nous votons en CCAS. À ce moment-là, nous avons notre mot à dire et nous devons être vigilants sur l'entièreté de l'année ou sur plusieurs années pour attribuer bien 25 % au premier quartile. Il faut savoir que le taux de rotation est faible à Wissous. Cela peut être deux par an. Quand j'en ai deux par an, faire 25 %, cela va être compliqué, donc nous allons essayer de le faire sur plusieurs années. Après, quand ce sont des logements sociaux, des bailleurs ou l'État, ils nous consultent, nous proposent trois dossiers et nous votons pour déterminer quels dossiers nous souhaitons prioriser.

M. DE FRUYT

Je suis surpris de votre chiffre de deux par an. Vous venez de nous parler de 321 logements. Deux par an, cela représente un temps de résidence des locataires de 150 ans. C'est quand même beaucoup.

M. GALLANT

Là nous parlons de la part ville, nous parlons des logements sociaux par ville. Les villes, juste pour rappel, ont une réservation sur un certain nombre d'années qui correspond à la garantie d'emprunt lorsque les bailleurs réalisent les constructions.

M. DE FRUYT

Il n'en reste pas moins que je comprends que cela va réduire la capacité de la ville à faire bénéficier ses logements à des populations qui, certes, en termes de revenus par exemple, ne sont pas les plus difficiles, mais qui peuvent avoir un intérêt particulier pour la ville. Je pense en particulier, pour être très clair, aux pompiers. Les difficultés de recrutement auxquelles ils se heurtent sont en partie liées à cette problématique de logement. À ce titre, nous ne sommes pas favorables à cette convention dont nous ne comprenons pas bien ce qu'elle va nous apporter par ailleurs. Je vois les inconvénients, mais je ne vois pas les avantages.

M. le Maire

C'est une obligation, la CPS nous demande d'avoir de la mixité sociale. Sur ce que vous dites, je ne suis pas tout à fait d'accord. Lorsque nous effectuons une attribution de logement, nous examinons le taux d'effort. Le taux d'effort est lié au revenu. Nous avons également des Wissoussiens. C'était déjà un des critères principaux que nous avions. Nous vérifions le taux d'effort, comme pour la location dans le privé, qui doit être proche de 30 %, c'est-à-dire environ un tiers des revenus. C'est souvent ce que nous constatons. Cela signifie qu'ils pourront payer le logement, mais les loyers des logements sociaux sont assez bas. C'est donc déjà un critère que nous avions. Ce n'est pas quelque chose d'infaisable. Cela ne signifie pas que ceux que nous mettrons dans le logement ne seront pas déjà des Wissoussiens qui se trouvent dans le privé et qui ont des difficultés à payer. Évidemment, nous serons attentifs et nous pourrons toujours le faire.

M. DE FRUYT

Vous m'inquiétez un peu en disant que la CPS nous demande, mais que nous sommes forcés de dire oui.

M. le Maire

C'est une demande de l'État que la CPS a déclinée par sa CIA et que M. GALLANT a voté, il va pouvoir en parler, parce qu'il était à la CPS et il a voté pour la délibération.

M. GALLANT

Aujourd'hui, nous sommes attributaires d'un peu plus de 20 % des logements. Sur les 300, nous avons à peu près 20 % des logements. Il y a quelque temps, nous nous étions vus pour la gestion des flux en disant que nous n'avons plus l'appartement du deuxième droit, mais nous avons 20 %, vous vous rappelez ? Nous perdions toutes ces attributions-là si la convention n'était pas signée. Elle devait déjà être signée depuis un certain temps. La CPS l'a fait au dernier conseil communautaire. Si nous ne la signons pas, c'est que nous n'avons plus du tout de réservation de logement pour la ville. Nous n'avons plus le bénéfice de ces logements-là.

M. DE FRUYT

Je comprends, mais cela étant je ne suis pas favorable à ce principe qui retire de l'autonomie aux villes et qui leur empêche de faire bénéficier des locaux dans une logique de service croisé, je pense en particulier aux pompiers, mais pas seulement. À ce titre, nous nous abstiendrons.

M. GALLANT

Il y a une étude qui avait été faite parce que c'est un sujet qui traîne depuis quelques mois, donc j'étais maire à l'époque. Nous avions regardé avec Mme FERNANDES et in fine, par rapport à ce qui est fait même aux Wissoussiens et aux logements de la ville, nous sommes à un peu plus d'un quart, nous devons être à 28 ou 29 % du premier quartile. Ce qui était fait auparavant correspond déjà à la demande de cette convention. Cela ne va pas être un changement radical, c'est ce que je veux vous préciser.

M. le Maire

Cela dépend des années, parce que nous avons un taux de rotation entre deux et huit logements par an. Parfois, nous serons plus et d'autres fois moins.

M. SÉGUIN

Passons au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : → 22 Pour (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT, Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER, M. Gilles GUITTARD),

→ 5 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI).

10. Adoption du projet Éducatif de Territoire 2026-2030 (annexe 5)

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) est un dispositif impulsé par l'État visant à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il permet à la collectivité de coordonner l'ensemble des actions éducatives sur son territoire en partenariat avec les services de l'État (Éducation nationale), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les associations culturelles et sportives, ainsi que les familles. Le PEDT s'inscrit dans la continuité des orientations nationales en matière d'éducation, d'inclusion, d'égalité des chances et de réussite pour tous. Il constitue ainsi un outil stratégique permettant à la commune de structurer sa politique éducative autour de valeurs partagées et d'un cadre concerté. L'élaboration du PEDT 2026-2030 repose sur une démarche participative, réunissant l'ensemble des acteurs concernés du territoire (équipes éducatives, parents, associations, services municipaux et partenaires institutionnels). Des temps de concertation collaboratifs permettront de définir collectivement les priorités éducatives, les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le Projet Éducatif De Territoire 2026-2030 ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les documents afférents à sa mise en œuvre et à son suivi, notamment la convention avec les services de l'État et les partenaires institutionnels.

M. le Maire

Le PEDT, projet éducatif de territoire, est quelque chose que la ville n'a jamais eu, contrairement à d'autres villes, donc c'est important de le mettre en place. C'est un dispositif impulsé par l'État qui vise à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il permet à la collectivité de coordonner l'ensemble des actions éducatives sur son territoire en partenariat avec les services de l'État, la Caisse d'allocations familiales, les associations culturelles et sportives, ainsi que les familles. C'est un PEDT pour 2026-2030, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026. Les objectifs de ce PEDT sont de poursuivre la mise en cohérence entre les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, la petite enfance de deux mois à 17 ans, de favoriser l'épanouissement, la réussite et l'autonomie de chaque enfant, de renforcer la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire et d'intégrer les priorités locales, notamment la transition écologique, l'éducation à l'environnement, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations, la promotion du sport, de la culture, de la santé et l'inclusion de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, sont également des priorités. C'était ce que nous avions voté en 2024 dans le projet éducatif local. Cela a été repris, et le PEDT permet de mettre en vis-à-vis de ce projet éducatif local des actions concrètes qui seront réalisées, par exemple dans la petite enfance à la crèche, mais aussi dans la restauration collective qui s'occupera de la crèche, par les ACM, le scolaire, le temps du midi est également géré par les ACM, ainsi que les activités culturelles à la médiathèque. Ce projet éducatif du territoire a été élaboré avec plusieurs personnes et cela a pris du temps, cela a duré quasiment deux ans. C'est un projet que j'ai lancé en tant qu'adjoint à l'époque et il a convergé. Nous avons rencontré des comités de pilotage avec les parents d'élèves en juillet. Nous avons également collaboré avec la CAF, tous les services communaux et le CMEJ. Chacun a pu apporter sa contribution et choisir ce qu'il souhaitait mettre en action concrète. Concernant l'action concrète pour 2026-2030, il a été souhaité par l'Éducation nationale et par nous, lors de nos discussions, d'axer les priorités sur la partie scientifique en 2026. Je pense qu'année après année nous parviendrons

à répondre à tous les objectifs que nous avons fixés dans le PEDT. Est-ce que vous avez des questions ?

M. DE FRUYT

Nous avons parlé du sujet en commission. Vous aviez été plus précis en commission et vous aviez précisé que l'un des buts était de lutter contre ce que vous décriviez comme un écart important de résultats entre les filles et les garçons sur la partie mathématique. Vous nous disiez qu'il y a un facteur trois par rapport à la moyenne nationale.

M. le Maire

Je n'ai pas dit cela.

M. DE FRUYT

Cela tombe bien. C'est un élément de précision, car c'est ce que nous avons noté. Nous souhaitions comprendre quelle était exactement la nature de cet écart et comment il a été mesuré.

M. le Maire

L'Éducation nationale a voulu axer sur la partie scientifique en 2026. Lorsque les enfants entrent en CP, en CE1, en CE2, ils passent des examens en septembre. Lors de ces examens, ils se sont rendu compte que les filles et les garçons, sur les matières scientifiques, en entrée de CP, avaient des résultats plutôt équivalents. Au fur et à mesure que les années passaient, on s'apercevait que l'écart en mathématiques se creusait entre les filles et les garçons, comme au niveau national, et nous pouvons lutter contre cela. L'inspecteur académique a fait part de ses expériences personnelles qu'il a mises en place dans sa circonscription. Il s'aperçoit que, si nous arrivons à donner envie aux jeunes filles en mathématiques, il n'y a pas de raison qu'elles aient des résultats inférieurs. C'est pour cela qu'en CP les filles et les garçons ont les mêmes résultats. En maternelle, l'apprentissage des mathématiques se fait par écrit, mais il se fait plutôt par de la manipulation. Elles apprennent plus facilement de cette manière a priori, ce ne sont pas mes propos. Ce qui a également été constaté, c'est que les filles en élémentaire, et encore une fois ce ne sont pas mes propos, s'identifiaient fortement à l'enseignant qu'elles avaient en face. L'enseignant qu'elles avaient en face était majoritairement issu d'un cursus littéraire. Lorsque nous mettions un enseignant issu d'un cursus scientifique, les filles avaient de meilleurs résultats. Ce sont des expériences qu'il a réalisées au niveau de sa circonscription. Je ne dis pas la mienne, ce n'est pas mon appréciation, mais en tout cas il existe des moyens de combler le gap entre les filles et les garçons sur la partie scientifique et mathématique. C'est pour cela qu'au niveau de la commune nous participons au projet « Ma calculette, c'est ma tête » chaque année. La commune finance les cadeaux et les enfants réalisent des petits défis mathématiques qui permettent à tout le monde, filles et garçons, de progresser en mathématiques et de donner envie aux filles. C'est pour cela aussi que, dans le Projet Éducatif du Territoire, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant que les filles puissent découvrir des métiers scientifiques en faisant venir des parents dans les salles de classe pour montrer que les filles peuvent également accéder à des métiers scientifiques. Nous voulons créer des partenariats avec la CPS pour montrer qu'en école d'ingénieurs il y a aussi des filles qui s'épanouissent dans la science. C'est un ensemble d'actions que nous souhaitons mettre en place.

M. DE FRUYT

C'est parfait pour ces actions. Ce n'est pas tout à fait le souvenir que j'ai des propos qui ont été tenus en commission, mais je préfère ceux-là à ceux qui ont été tenus en commission. Je ne dis pas que les éléments de comparaison venaient de vous. En effet, cela venait, selon ce que j'ai cru comprendre, de l'inspecteur d'académie qui avait dit cela. Je ne dis pas que c'est vous qui sortez ces ratios. Mais à travers votre propos j'entends quand même quelque chose d'étonnant, puisque vous nous dites qu'il y a une évolution différente des filles en fonction de la formation de leur professeur, mais le professeur est asexué dans cet élément-là ?

M. le Maire

Encore une chose, ce ne sont pas mes propos. Je reprends les propos de l'inspecteur d'éducation nationale. Les filles auraient tendance à plus s'identifier à la personne qu'elles ont en face d'elles, qui est souvent une enseignante. Elles ont une enseignante en face d'elles issue de filières littéraires. Elles ont donc tendance à favoriser la partie littéraire plutôt que la partie scientifique. Je ne dis pas que les enseignants enseignent de manière différente les mathématiques et la littérature. Je dis simplement qu'elles ont une appétence différente entre les sciences et la littérature.

M. TOULY

Ces grandes généralités, ces grandes vérités, ne doivent reposer que sur des faits. Nous souhaiterions connaître exactement les tests qui ont été passés, le résultat moyen au niveau national et au niveau de Wissous, parce qu'il y a des tests.

M. le Maire

Cela appartient à l'Éducation nationale. Si les parents d'élèves élus au conseil d'école ont accès aux résultats des écoles, cela appartient à l'Éducation nationale. Je ne peux pas, moi, vous fournir ces tests-là. L'Éducation nationale, si vous leur demandez, pourra peut-être vous les fournir.

M. TOULY

C'est gênant, parce qu'à partir du moment où vous dites ce que vous avez dit, même si ce n'est pas vous qui l'avez dit, vous avez répété des choses qu'il ne fallait pas que vous disiez.

M. le Maire

Non, je n'ai pas dit cela. Là, vous me demandez de donner des résultats.

M. TOULY

Attendez, je n'ai pas encore terminé.

M. le Maire

Ne vous énervez pas. Là, vous vous énervez tout seul.

M. TOULY

Je ne m'énerve pas.

M. le Maire

Si, vous vous énervez tout seul. Calmez-vous. Je vous dis que les résultats sont ceux de l'Éducation nationale, ce ne sont pas les résultats de la commune.

M. TOULY

Eh bien, je ne vous crois pas sur parole. Je souhaite avoir des résultats concrets. C'est une grande généralité de dire que les filles sont mauvaises en mathématiques, qu'en plus ce serait parce que les professeurs sont des femmes. Ce sont les propos que vous rapportez d'après l'inspecteur d'académie que nous ne connaissons pas.

M. le Maire

C'est national. Ce sont des données que vous pouvez obtenir au niveau national. Par contre, je ne vous communiquerai pas les données de l'éducation nationale. Si vous les voulez, vous leur demandez.

M. TOULY

Mais vous nous dites quand même des choses...

M. le Maire

Je fais partie du conseil d'école, donc les résultats de l'éducation nationale, je les ai en participant au conseil d'école des trois écoles. Je ne peux pas vous les fournir. Je vous dis qu'il y a un écart en mathématiques, majoritairement dans la résolution des problèmes des filles à Wissous, mais c'est national. Je ne dis pas qu'il y a un écart entre Wissous et le national, c'est pareil, je dis juste qu'il y a un écart dans les résultats en mathématiques entre filles et garçons au niveau national et à Wissous, particulièrement dans la résolution de problèmes. Si vous voulez les chiffres, demandez à l'Éducation nationale.

M. DE FRUYT

Autre point, dans ce document, il est fait état de travail contre le gaspillage alimentaire. En termes de concept, tout le monde peut être d'accord, mais pratiquement que comptons-nous faire ?

M. le Maire

Sur le gaspillage alimentaire, plusieurs actions ont été menées. Déjà, nous avons mis en place le recyclage alimentaire début 2024, il me semble. Maintenant, tout ce qui est déchets alimentaires est recyclé. De plus, il y avait du gaspillage alimentaire dû au fait que les enfants n'aimaient pas tout dans le repas. Nous nous imposions de faire cinq composantes, et dans les cinq composantes il y avait des choses qu'ils n'aimaient pas, des entrées particulièrement. Nous sommes donc passés à quatre composantes sur des aliments qu'ils préfèrent, en respectant toujours le GEMRCN et la loi EGalim, tout en assurant une variété dans les menus.

M. SÉGUIN

Nous allons passer au vote.

La délibération est adoptée comme suit :

Vote : ➔ **22 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER, M. Gilles GUITTARD),

➔ **5 Abstentions** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI).

RESSOURCES HUMAINES

11. Création de postes et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Il convient de créer à temps complet : un poste d'attaché principal ; un poste de rédacteur principal de 1^{re} classe et un poste de technicien principal de 1^{re} classe. Il est proposé à l'assemblée de créer ces postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

M. VANNSON

Il s'agit de l'adaptation du tableau des effectifs du personnel communal au fonctionnement des services. Pour l'année 2025, 16 agents remplissaient les conditions d'avancement de grade. Dix seront nommés. Au regard des tableaux des effectifs, il est nécessaire de créer trois postes à temps complet : un poste d'attaché principal, un poste de rédacteur principal de première classe et un poste de technicien principal de première classe. Les 7 autres postes figurent déjà dans le tableau des effectifs et ne nécessitent pas de création particulière. Il s'agit d'adjoint administratif principal de deuxième classe, d'adjoint technique principal de deuxième classe, d'adjoint technique principal de première classe, d'agent de maîtrise principal et d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure. En plus de ces nominations par avancement de grade, un agent sera nommé attaché par le biais de la promotion interne et, à la suite de la réussite d'un concours, un agent sera nommé au grade d'adjoint d'animation principal de deuxième classe. C'est de cela dont il s'agit et qui vous est demandé d'approuver.

M. SÉGUIN

Y a-t-il des questions ?

M. TOULY

Je voudrais savoir le nombre de personnes affectées au cabinet du maire.

M. le Maire

Mon directeur de cabinet, que vous connaissez, qui est derrière moi, une seule personne.

M. DE FRUYT

Vous êtes certain de votre réponse ? Parce que nous avons un organigramme qui dit autre chose.

M. le Maire

Je suis surpris que l'organigramme dise autre chose. Je ne vois pas qui pourrait être rattaché au cabinet du maire à part mon directeur de cabinet qui n'a personne dans son cabinet.

M. DE FRUYT

Le document que nous avons, qui a été produit dans le cadre d'une procédure, explique qu'il y a deux pôles. Il y a un pôle qui dépend de la DGS, ce qui est assez logique et classique, et il y a un deuxième pôle...

M. le Maire

Je pense savoir de quel document vous parlez, parce qu'il est passé en CST très récemment : tout est rattaché à la DGS, à part mon directeur de cabinet. Même la police municipale est rattachée à ma DGS.

M. DE FRUYT

D'accord. Cette réponse sera dans le compte rendu.

M. SÉGUIN

S'il n'y a pas d'autres questions, passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 27 Pour (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

12. Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission de conseiller de prévention (annexe 6)

Afin de répondre aux obligations réglementaires imposées par la législation en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire qu'un agent assure les missions de conseiller de prévention. Celui-ci joue un rôle central dans la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. À la demande de la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne met à disposition des agents conformément aux dispositions des articles L. 452-40 à L. 452-48 du Code général de la fonction publique. Cette convention garantit la désignation formelle d'un conseiller de prévention, indispensable au suivi et à la mise en œuvre des règles de prévention des risques professionnels. La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2025. La collectivité participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accompli et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du CIG soit, pour 2025, 71 € par heure de travail pour les

collectivités de 5 001 à 10 000 habitants. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la gestion des ressources humaines à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant afférent.

M. VANNSON

La réglementation impose la désignation par l'autorité territoriale d'un ou plusieurs agents territoriaux chargés d'assurer, sous sa responsabilité, la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. L'agent chargé d'assister l'autorité territoriale peut être mis à disposition pour tout ou partie de son temps par le centre de gestion. La commune de Wissous dispose d'un conseiller de prévention depuis 2011. À ce titre, il joue un rôle central dans la démarche de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Les missions s'inscrivent dans le cadre de l'article 4.1 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui définit les attributions obligatoires des conseillers de prévention au sein des collectivités territoriales. Il a plusieurs rôles. Il observe et analyse les situations de travail. Il rend compte des dysfonctionnements et des difficultés rencontrées par les agents dans l'application des règles. Il contribue à l'analyse des causes d'accidents, de service ou de travail. Il participe à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il réalise les études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, d'inaptitude ou de reclassement. Il suit et coordonne les actions de formation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'en matière de prévention. Il effectue des visites régulières des locaux et des chantiers afin d'identifier des situations à risque. Il assiste de plein droit aux réunions de l'instance compétente, donc au CST. Il est associé à ses travaux et en liaison avec les ressources humaines. Il intervient également sur le suivi des situations individuelles complexes : les inaptitudes, les restrictions médicales, les aménagements de postes, la sensibilisation, l'accompagnement des encadrants et des agents, ainsi que le suivi des indicateurs sociaux, l'absentéisme et la sinistralité, au service de la politique RH. La précédente convention conclue avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller étant arrivée à échéance, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2025. En contrepartie de la mise à disposition, la collectivité participera aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accompli et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération de son conseil d'administration. Pour 2025, ce sera 71 euros par heure de travail pour les collectivités de 5 001 à 10 000 habitants. Le conseiller de prévention intervient à raison de 24 jours par an au sein de la collectivité, soit 7,5 heures par jour et une heure maximum par mois au CIG pour certaines tâches administratives et la finalisation de documents. Il est donc proposé d'adopter cette proposition.

M. SÉGUIN

Y a-t-il des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD,

M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

13. Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2024-2029 souscrite par le CIG grande couronne pour le risque santé auprès du groupe VYV (annexe 7)

La commune doit, conformément à la réglementation, proposer une protection sociale complémentaire santé à ses agents. Afin de répondre à cette obligation, elle s'associe à la démarche coordonnée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne, qui garantit la sélection d'un organisme mutualiste adapté et des conditions négociées avantageuses. Le CIG a décidé d'attribuer la convention mutuelle appelée convention de participation Santé 2024-2029 à Harmonie Mutuelle du Groupe VYV pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029. Pour rappel, la commune de Wissous participe à hauteur de 50 % de la cotisation totale de l'agent. L'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé) pour une collectivité de 150 à 349 agents donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 900 € par an. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2024-2029 souscrite par le CIG de la grande couronne pour le risque santé auprès du Groupe VYV, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la gestion des ressources humaines à la signer ainsi que tout acte ou avenant en découlant.

M. VANNSON

Le décret 2011-14-74 du 8 novembre 2011 précise les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent participer financièrement au contrat de protection sociale complémentaire des agents. Deux possibilités sont à disposition : la labellisation et la convention de participation. Dans le cas de Wissous, il y a une convention de participation avec le centre de gestion depuis 2013. Elle vise à permettre au personnel communal de continuer à bénéficier de tarifs préférentiels grâce à une convention de participation avec le centre de gestion de Versailles. Il s'agit ici de renouveler cette convention de participation mutuelle santé avec le centre de gestion, qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. À la suite de la commission d'appel d'offres, le conseil d'administration du CIG a décidé d'attribuer la convention de participation de santé à Harmonie Mutuelle du groupe VYV. Pour information, la collectivité de Wissous participe actuellement à hauteur de 50 % de la cotisation totale de l'agent. Quarante-neuf agents sont concernés, ce qui représente une participation moyenne de la collectivité de 68 euros par agent. Pour rappel, en 2023, la collectivité participe à hauteur de 35 %, 45 % en 2024 et 50 % en 2025. À partir du premier janvier 2026, la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement pour chaque agent ne peut pas être inférieure à 15 euros par mois et par agent. Étant donné que la collectivité est adhérente sur les deux risques santé et prévoyance, le coût annuel de l'adhésion pour la commune est de 900 euros pour les deux conventions prévoyance et santé, pour une collectivité de 150 à 349 agents. Il est donc demandé de valider le renouvellement de l'adhésion à la convention du centre de gestion, validée par le centre de gestion.

M. SÉGUIN

Y a-t-il des questions ? Non ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → **27 Pour** (M. Cyrille TELMAN, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Florian GALLANT Mme Catherine ROCHARD, M. Frédéric VANNSON, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Véronique JACQUARD, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

AFFAIRES GÉNÉRALES

14. Présentation du rapport du mandataire de la Société Publique Locale Nord Essonne pour l'année 2025 (annexe 8)

Par délibération en date du 4 juillet 2019, la commune a participé à la création de la Société Publique Locale Nord Essonne. M. GALLANT a été nommé comme représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de celle-ci. Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le représentant au conseil d'administration de la SPL Nord Essonne présente un rapport écrit devant l'assemblée délibérante. Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport présenté.

M. GALLANT

C'est le rapport pour l'année 2024 et non 2025, il y a une erreur sur la slide. Le 4 juillet 2019, la commune a participé à la création de la Société publique locale Nord-Essonne, que l'on appelle la SPL. Le rapport est annuel et concerne plusieurs villes : Palaiseau, Orsay, Saclay, Wissous, Champlan, la CPS, Ballainvilliers, Longjumeau, Chilly-Mazarin et Saulx-les-Chartreux. En 2024, La Ville-du-Bois nous a rejoints. C'est une association qui nous aide dans nos projets en assistance à maîtrise d'ouvrage. Sur l'année 2024, ils ont terminé, comme l'évoquait tout à l'heure M. le Maire, les travaux de réhabilitation de l'ancienne cuisine et des trois salles de classe. Ils ont poursuivi la mission d'AMO pour le pilotage des travaux de construction de la crèche. Ils ont également travaillé sur les études et travaux de rénovation pour établir le marché global de performance pour le Cucheron. Cela a représenté pour Wissous une part d'honoraires à verser. Nous avons versé, pour le temps passé, 40 015,40 euros. Voilà ce que je peux vous dire sur le rapport. Je pense que vous l'avez lu. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec grand plaisir.

M. SÉGUIN

Pas de questions ?

L'Assemblée a pris acte du rapport.

III/DÉCISIONS DU MAIRE

N°	DATE	OBJET
25-122	21/10/25	Résiliation aux frais et risques du titulaire du marché public de travaux pour la construction d'une crèche de 39 berceaux à Wissous – Lot 10 : CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS
25-123	22/10/25	Conclusion d'un bail professionnel entre un médecin généraliste et la Ville de Wissous
25-124	28/10/25	Contrat entre la Commune de Wissous et le restaurant Brasil Tropical pour un déjeuner/spectacle le 1 ^{er} décembre 2025
25-125	03/11/25	Contrat entre la commune de Wissous et la société MAGIC TV pour l'organisation d'un spectacle intitulé <i>Sarah Schwab : « Du rêve à la réalité »</i>

M. SÉGUIN

Nous passons à la troisième partie de l'ordre du jour : décisions du maire, informations du conseil municipal.

M. le Maire

Il me semble qu'il y a peu de décisions. Il y en a quatre. Avez-vous des questions ? M. DE FRUYT ?

M. DE FRUYT

Sur la 25-122, nous comprenons qu'il y a eu un souci concernant les cloisons-doublages et faux plafonds de la crèche. Nous aimerais en savoir un peu plus et s'il a été tiré des leçons sur les procédures de choix des sous-traitants.

M. le Maire

Nous avons eu, en effet, un petit souci. Nous nous sommes fait balader par l'entreprise qui avait le lot 10, concernant les cloisons et placos. Elle devait débuter au milieu de l'année pour réaliser les cloisons. En septembre, elle avait du retard. Voyant que cela n'avancait pas, nous l'avons mise en demeure de faire les travaux, ce qu'elle n'a pas fait. Nous avons donc procédé à une résiliation pour frais et risque. Elle avait 15 jours pour nous fournir un planning et se remettre au travail, ce qu'elle n'a pas fait. Nous avons résilié et nous allons confier les travaux à une autre entreprise. C'est l'entreprise qui avait eu l'attribution du lot qui devra payer cette autre entreprise, même si le montant est différent de ce qu'elle avait promis comme chiffrage. Nous avons reçu deux devis et un troisième devis par l'accord-cadre de la CPS, que nous sommes en train d'étudier pour recommencer les travaux de cloison dès le 1^{er} décembre. Nous avons les devis, nous les étudions cette semaine. Nous choisirons l'entreprise et, le 1^{er} décembre, elle recommencera à poser les cloisons.

M. DE FRUYT

L'écart entre le devis que vous avez et le contrat qui avait été passé est-il significatif ?

M. le Maire

C'est elle qui paie, mais il est significatif. En fait, ce qui se passe, c'est qu'elle avait un marché à 170 000 euros hors taxes et elle a réalisé grossièrement 40 % du travail. Il reste un peu plus de 100 000 euros à faire. Les devis que nous avons reçus sont entre deux et trois fois supérieurs à ces 100 000 euros. Je vous explique pourquoi nous sommes passés de 100 000 à 200 000, voire 300 000 euros sur les devis des autres prestataires : les autres prestataires qui sont venus ont constaté qu'il y avait des malfaçons à reprendre. Il y a des choses qu'il faut défaire pour refaire, car maintenant des tuyaux ont été installés et il va falloir les reprendre. Il y a des éléments à déposer pour refaire et des malfaçons à corriger. Par contre, j'insiste, c'est à l'entreprise qui est attributaire du marché de payer ces nouveaux devis.

M. DE FRUYT

Sur l'arrêt du « dommage », vous dites que légalement c'est à l'entreprise qui a pris le marché et qui ne l'a pas réalisé de le payer. Belle théorie. Mais s'ils sont en train de fondre des plombs, pour parler vulgairement, ils ne paieront rien. Qui va payer, *in fine* ?

M. le Maire

Je réponds en deux fois. Non, elle n'est pas en train de fondre des plombs, elle a des marchés à côté de plusieurs millions d'euros. Elle les fait et cela va bien. C'est juste que notre marché à 170 000 euros ne l'intéressait pas. Elle l'avait peut-être sous-estimé à l'époque. Elle n'était pas intéressée par notre marché. Si jamais elle part en liquidation, et c'est votre question, même si je vous dis que normalement cela ne doit pas être le cas, dans ce cas-là, oui, la commune risque de payer si elle part en liquidation. Mais c'est une grosse entreprise qui n'est pas censée partir en liquidation. Elle a de gros marchés.

M. GALLANT

Pour compléter la réponse de M. le Maire, nous avons déjà eu le cas. Lorsque nous avons refait le solde du grand plateau au Cucheron, l'entreprise ne répondait pas dans les délais. C'est un peu similaire. Une autre entreprise a pu le faire, car il fallait réaliser les travaux pendant le créneau des vacances. Il y avait eu un surcoût de 70 000 euros. Sur 140 000, c'était tout de même important. C'est l'entreprise qui a payé. Ils avaient contesté, mais nous avons gagné au tribunal administratif. Là, je pense, comme le disait M. le Maire, que l'entreprise n'avait pas les bons de commande ni les marchés à l'époque. Ils ont de gros marchés en cours de plusieurs millions et je pense qu'ils sont prêts à payer le prestataire, pour honorer les marchés qu'ils ont obtenus depuis. C'est malheureux, mais nous le constatons de plus en plus au niveau de ma délégation à la CPS. Nous réalisons une médiathèque à Gif et nous avons le même cas de figure avec une autre entreprise qui avait répondu à l'époque, mais qui avait un bon de commande bas. Ils ont répondu, même si pour eux c'était un petit marché. Entre-temps, leur carnet de commandes a augmenté. Par conséquent, parfois, ils préfèrent payer 150 000 à 200 000 euros pour ne pas passer à côté des autres marchés.

M. le Maire

Avez-vous d'autres questions ?

IV/INFORMATION DE M. LE MAIRE

- Arrêté autorisation environnementale relatif à l'exploitation d'un centre de données ICADE et des installations associées situés au 70 rue des Solets à RUNGIS

M. SÉGUIN

C'est l'information de M. le Maire, mais c'est moi qui vais rapporter.

Arrêté d'autorisation environnementale relatif à l'exploitation d'un centre de données ICADE et des installations associées situées au 70 de la rue des Solets à Rungis. Ce sujet a déjà été débattu dans cette assemblée lors du conseil municipal du 4 juin dernier. Ce qui est important, c'est que nous avons eu le rapport du commissaire enquêteur. Ce rapport reprend les remarques formulées par la commune de Wissous et, par la même occasion, apporte la réponse de l'entrepreneur qui porte le projet. Je ne vais pas vous relire la totalité de l'extrait du rapport du commissaire enquêteur, mais je vais quand même vous en lire de grands extraits, notamment des réponses apportées par ICADE, car elles nous donnent des informations qui intéressent au premier plan la commune et la population.

Le commissaire enquêteur écrit la chose suivante : « La commune de Wissous, par courrier référencé 2025-42, daté du 1^{er} juillet 2025, souhaite attirer l'attention sur les points suivants ». Il y avait trois points dans notre courrier. Le premier point concerne les nuisances sonores. Le commissaire enquêteur reprend notre correspondance, purement et simplement. Ce qui est intéressant, c'est la réponse d'ICADE. Je vous lis ce que nous avions écrit : « Bien que le projet soit implanté dans la zone d'activité de la SILIC, plusieurs habitations se trouvent à proximité immédiate : les premières habitations de Rungis, qui sont à 120 mètres, et celles de Wissous, qui sont à 200 mètres du site envisagé. Concernant la problématique du bruit, la commune de Wissous propose, si cela est techniquement envisageable, de déplacer le bâtiment des groupes électrogènes vers celui des sous-stations électriques. Cette disposition permettrait d'éloigner les équipements générateurs de nuisances des habitations de Wissous et de Rungis, tout en profitant de la hauteur du bâtiment principal du data center, qui est de plus de 30 mètres, pour faire écran au bruit. Lors de la réunion du 18 juin, le porteur de projet a indiqué que des analyses complémentaires sur le bruit seraient réalisées. Nous souhaiterions recevoir les résultats dès qu'ils seront disponibles. Nous regrettons par ailleurs que, sauf erreur de notre part, les mesures acoustiques aient été effectuées uniquement sur la commune de Rungis et non sur Wissous, notamment dans le quartier pavillonnaire de La Fraternelle, qui est situé à 200 mètres du projet ». ICADE rappelle que l'ARS avait considéré qu'il n'y avait pas de nuisance significative, mais surtout elle précise que, sur recommandation de la MRAe et afin de s'assurer d'avoir une période plus représentative de l'ambiance sonore dans l'environnement du projet, ICADE a réalisé une seconde campagne de mesures de bruit du 27 mai au 4 juin 2025 au niveau des zones à émergence réglementées, à savoir le futur programme de logements ESTEREL au nord-ouest et les habitations du sud-ouest. Je continue à vous lire ce qui a été écrit : « L'étude d'impact sonore a été reprise avec les nouveaux bruits de fond issus de la nouvelle campagne de mesure et les nouvelles améliorations acoustiques envisagées sur les groupes froids et groupes électrogènes pour atténuer et réduire au maximum les niveaux sonores ». Je ne vous lis pas la totalité, sans quoi c'est très long. Ce qui est important, c'est la conclusion : « Cette étude démontre que les niveaux réglementaires sont respectés en limite de propriété et au niveau des ZER, excepté pour l'habitation située au nord au sud-ouest, au plus proche du projet, pour laquelle, uniquement pour la période de nuit du week-end, l'émergence est

légèrement plus importante que le seuil réglementaire. Il est important de préciser que les résultats de cette étude ont intégré des hypothèses conservatrices, notamment en termes de niveau résiduel retenu. En effet, ces derniers ont été mesurés en intégrant le week-end de l'ascension, plus calme qu'un week-end classique. Dans les prochaines phases de conception, les études seront encore approfondies afin d'optimiser les dispositifs acoustiques pour réduire au maximum les émergences sonores du projet. Enfin, les émissions sonores du data center seront contrôlées lors de son exploitation dans le cadre des prescriptions imposées par l'autorisation environnementale. Les services compétents de l'État veillent au respect de ces prescriptions ». C'était la réponse d'ICADE. Je vous la livre telle qu'elle figure.

Le deuxième sujet soulevé par la commune concernait l'alimentation électrique via RTE et l'inquiétude que cela traverse éventuellement le territoire de la commune. La réponse d'ICADE est la suivante : « RTE confirme que la totalité du tracé s'effectuera en souterrain. De plus, la commune de Wissous ne fait pas partie de la zone d'étude du tracé puisqu'elle ne se situe pas entre le data center et le poste de Chevilly auquel il sera raccordé ». Donc, de ce point de vue-là, la réponse est claire.

Le troisième sujet évoqué par la commune concernait le réseau de chaleur. « Nous exprimons notre intérêt pour un éventuel raccordement du quartier de la Fraternelle, limitrophe de Rungis, au réseau de chaleur, si la demande des riverains le justifie ». La réponse d'ICADE est la suivante. « La chaleur fatale générée par les serveurs sera fournie au réseau de chaleur urbain de la ville de Rungis, 10 MW à court et moyen terme et 5 MW supplémentaires à plus long terme. Le projet intègre déjà un local dédié aux échangeurs de récupération de chaleur pour une puissance cumulée de 15 MW. En outre, comme annoncé en réunion publique, ICADE s'engage également à mettre en œuvre un échangeur supplémentaire afin de pouvoir répondre aux besoins à des demandes non identifiées à ce jour, permettant de récupérer de la chaleur fatale supplémentaire au-delà des 15 MW prévus aujourd'hui. À nouveau, ICADE rappelle son engagement à valoriser au maximum la chaleur fatale produite par le data center et qu'il a déjà pu échanger à ce titre avec le concessionnaire du réseau, Dalkia, avec lequel un accord écrit a été formalisé. Bien entendu, d'autres concertations auront lieu par la suite avec Dalkia et les différentes parties prenantes. Les opportunités d'extension du réseau de chaleur sur la commune de Wissous ne peuvent être étudiées et exécutées que par l'opérateur du réseau de chaleur. » Voilà les réponses qui ont été faites. Nous nous sommes exprimés dans l'intérêt des Wissoussiens et nos remarques ont été prises en compte dans la limite des réponses que je viens de vous lire, mais auxquelles je ne peux rien ajouter de plus.

M. DE FRUYT

Nous dirons que notre deuxième remarque a été prise en compte. Pour le reste, la prise en compte est très partielle.

V/QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire

Nous passons aux questions diverses, s'il y en a. Il n'y avait pas de questions écrites. Y a-t-il des questions orales ? Si je peux y répondre, j'y répondrai. Sinon, nous les prendrons et nous y reprendrons plus tard. M. TOULY ?

M. TOULY

Suite à ce qui s'est passé le 11 novembre, le lendemain, le député Jérôme GUEDJ de cette circonscription vous a envoyé un courrier. Comptez-vous y répondre et surtout agir pour la prochaine fois, si c'est vous qui êtes élu, bien évidemment ? Si c'est nous, nous respecterons tous les conseillers municipaux, régionaux, départementaux qui souhaitent apporter une gerbe. Comptez-vous y répondre ou pas ?

M. le Maire

J'ai eu connaissance de son courrier aujourd'hui même. Pour tout vous dire, le protocole est clair. Un député ne peut pas être représenté par quelqu'un d'autre que par lui-même. Nous respectons le protocole. Pour le petit aparté, lorsqu'il m'a présenté en disant « J'aimerais que quelqu'un me représente pour déposer la gerbe », il m'a appelé « Madame le Maire de Morangis ». Sur l'estime qu'il porte aux maires de ces communes, nous sommes quand même sur la limite, mais nous respectons le protocole comme il doit être respecté.

M. TOULY

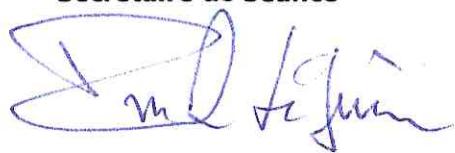
Je vous rappelle que, évidemment, vous êtes une exception puisque, par respect pour les anciens combattants et les morts pour la France, quasiment partout, les communes acceptent, quelle que soit l'origine du parti politique de l'élu, le dépôt des gerbes. Mais il est vrai qu'à Wissous, il y a toujours des choses bizarres.

M. le Maire

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons clôturer le conseil municipal. Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 décembre 2025. Le conseil est clôturé à 23h18. Merci beaucoup.

Fait à Wissous, le 5 décembre 2025

Pierre SÉGUIN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Cyrille TELMAN

